

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 30 JUIN 2015 À 18 HEURES 30

N° 4 - 107 / 2015 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2014

L'An Deux Mille Quinze, le 30 juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 30 juin 2015 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : madame Anne-Marie ROSÉ

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL (pouvoir de Gisèle DEDIEU), Michel FRANQUES (pouvoir de Naïma MARENGO), Muriel ROQUES-ÉTIENNE (pouvoir de Marie-Louise AT), Philippe BONNECARRÈRE, Claude LÉCOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Sylvie BASCOUL VIALARD, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON (pouvoir de Jean-Michel BOUAT), Patrick BÉTEILLE, Michèle BARRAU-SARTRES, Bruno CRUSEL (pouvoir de France GERBAL-MÉDALLE), Enrico SPATARO, Odile LACAZE, Fabien LACOSTE (pouvoir d'Elodie NADJAR), Pascal PRAGNÈRE, Dominique MAS, Pierre DOAT (pouvoir de Najat DELPEYRAT), Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Francis SALABERT (pouvoir d'Emmanuelle PIERRY), Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TRÉBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Blandine THUEL, Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX, Robert AZAÏS.

Membre suppléant présents votant : Monsieur Philippe GRANIER

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, messieurs, Jacques ROUSSEL, Philippe MARAVAL, Rino GATEFIN, Marie-Claire MALROUX, Agnès BRU, Christian LAFON, Yves CHAPRON.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Gisèle DEDIEU (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Jean-Michel BOUAT (pouvoir à Steve JACKSON), Marie-Louise AT (pouvoir à Gisèle DEDIEU), France GERBAL-MÉDALLE (pouvoir à Bruno CRUSEL), Patrice BEDIER, Elodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Frédéric CABROLIER, Najat DELPEYRAT (pouvoir à Pierre DOAT), Sarah LAURENS, Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Claude JULIEN, Hélène MALAQUIN.

Membres suppléants : Mesdames, monsieur, Marie-Claude VABRE, Françoise FEUGEAS, Thierry LAFUENTE.

Présents : 46

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 30 JUIN 2015

N° 4 - 107 / 2015 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2014

Pilote : Assainissement

Services concernés : Direction générale des services, Finances et Budget

Monsieur Pierre DOAT, rapporteur,

Par délibération en date du 17 février 2004, le conseil communautaire a décidé de se doter, dans un premier temps, de la compétence « réseaux structurants et unités de traitement », les réseaux structurants correspondant aux « réseaux à créer et/ou existants pour permettre l'abandon des stations d'épuration, depuis le site de ces anciennes stations jusqu'à la station sur laquelle a lieu le traitement. »

L'arrêté préfectoral du 29 avril 2004 a statué sur le transfert de la compétence « réseaux structurants et unités de traitement » des communes de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, à compter du 1^{er} mai 2004.

Par délibération en date du 8 décembre 2009, le conseil communautaire a décidé de transférer, dans un second temps, la compétence « réseaux de collecte et gestion des eaux pluviales ».

Le 1^{er} juillet 2010, l'exploitation de l'ensemble des ouvrages d'assainissement de l'agglomération en régie à autonomie financière est entrée officiellement en application.

Conformément au décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 et à l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, je vous présente pour information le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service d'assainissement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois. Ce rapport a été présenté en bureau communautaire le 16 juin 2015.

Conformément au décret du 3 juin 1994 (abrogé le 9 avril 2000), consolidé le 23 mars 2007, chaque commune de l'agglomération a délimité les parties de son territoire dans lesquelles la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif ne se justifierait pas, pour des raisons liées à l'urbanisation (densité de population, type d'habitat), à l'environnement et à son coût.

Ce zonage a permis l'établissement de cartes d'aptitude des sols à l'assainissement individuel, accompagnées de notices explicatives et fait l'objet, pour la majorité des communes, d'une enquête publique.

■ A la fin de l'exercice 2014, le nombre d'abonnés au service assainissement collectif était de **36 176**. La population raccordée est estimée à **70 755 habitants** sur l'ensemble de la communauté d'agglomération, soit un ratio de **2 habitants par abonné**.

3 413 164 m³ ont été comptabilisés aux abonnés du territoire de l'agglomération sur l'exercice complet 2013, soit une **diminution de 5,91 %** par rapport aux volumes comptabilisés en 2013, qui avaient déjà subi une diminution de 1,68% par rapport à l'année 2012.

2014 a vu notamment :

- 2 km de réseaux renouvelés, 120 branchements repris, 2.2 km de réseau nouveau réalisé ou étendu, 63 nouveaux branchements
- la réalisation d'un système de traitement de 230 EH pour Rouffiac
- création d'un réseau de collecte des eaux usées pour supprimer les rejets d'eaux usées au milieu naturel route de Montplaisir à Albi et Saint-Juéry et chemin de Puech Redon à Cunac.
- l'amélioration de la desserte et du traitement des eaux usées du Hameau de Viguié à Dénat.
- la mise en place du suivi des activités de restauration, mécanique, lavage auto, pressings, imprimerie des TPE-PME, en partenariat avec la CCI, la chambre des métiers et l'agence de l'eau Adour Garonne.

Dans le cadre de l'autosurveillance des réseaux et stations de traitements, le service départemental de police de l'eau du Tarn a déclaré l'agglomération conforme.

Le tarif de la redevance communautaire appliquée a été harmonisé à compter du 1^{er} janvier 2013 sauf pour 5 communes sur lesquelles des investissements importants sur réseaux de collecte ont été réalisés ou sont à réaliser :

Commune	TARIFS REDEVANCE ASSAINISSEMENT COMMUNAUTAIRE 2013 Part proportionnelle en € / m ³ Hors taxe
ALBI CARLUS CASTELNAU DE LEVIS DENAT FREJAIROLLES LABASTIDE DENAT LE SEQUESTRE MARSSAC SAINT-JUERY SALIES TERSSAC	1,275 € HT
ARTHES	1,950€ HT
CAMBON	1,485 € HT
CUNAC	1,370 € HT
LESCURE D'ALBIGEOIS	1,334 € HT
PUYGOUZON	1,305 € HT

Le prix moyen (rapporté au nombre d'abonnés) du service assainissement, comprenant le service collecte communal et le service traitement communautaire, pour une facture de 120 m³, est de **1,70 € TTC le m³**, taxe de modernisation des réseaux de collecte réclamée par l'agence de l'eau comprise.

Pour information, le **prix moyen 2013 du m³ assaini**, issu de l'observatoire des prix de l'eau de l'Agence de l'Eau Adour Garonne est de **1,91 euros T.T.C.**

■ Le **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** créé le **1^{er} janvier 2006**, au titre du contrôle obligatoire des installations d'assainissement individuel recouvre les activités suivantes :

- le contrôle de conception et de réalisation des installations individuelles nouvelles,
- le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations individuelles existantes

Le contrôle des installations neuves est effectué par un technicien de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

En 2014 :

- **187 filières ont été validées** et sont en attente de réalisation
- **145 contrôles de réalisation** ont été effectués, sans non-conformité relevée.

Une campagne de diagnostic des d'installations d'assainissement individuel existantes a été lancée de 2007 à 2012 par le SPANC communautaire au titre du contrôle obligatoire des installations d'assainissement individuel.

Le diagnostic des installations existantes externalisé sur cette période n'a pas permis de contrôler l'ensemble des 4800 installations existantes.

Le SPANC a repris ce contrôle et a réalisé **273** diagnostics en 2014.

Les installations diagnostiquées depuis 2010 sont classées pour :

- 25.9 % conformes sans pollution**
- 15.6 % non conformes sans pollution**
- 39.6 % non conformes faible pollution**
- 18.9 % non conformes forte pollution.**

Pour toutes les installations n'ayant pas été contrôlées dans les 6 ans, le contrôle diagnostic est prolongé. Le service est en effet confronté à des refus déguisés, les propriétaires ne donnant pas suite au rendez-vous qui leur est fixé. Après un dernier rappel, ces derniers verront leur installation classée par défaut non conforme

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi sur l'eau n°2006-1772 du 30 décembre 2006,

VU le décret n°2007-675 du 2 mai 2007,

VU le rapport annuel 2014 ci-annexé et présenté pour information,

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie assainissement réuni le 3 juin 2015 ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 16 juin 2015 ;

VU l'avis de la CCSPL réunie le 26 juin 2015

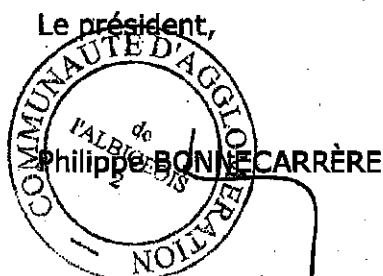
ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement pour l'exercice 2014.

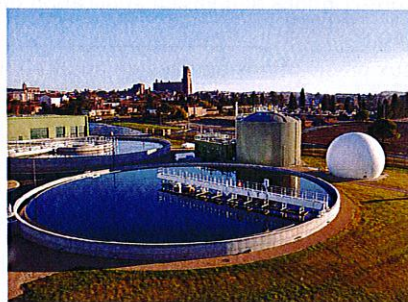
Pour extrait conforme,
Fait le 30 juin 2015,

Le président,



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement

2014



SOMMAIRE

TABLE DES ILLUSTRATIONS	4
1- Généralités	Erreur ! Signet non défini.
1.1. Présentation du territoire desservi	8
▪ Population actuelle	8
▪ Population future	9
▪ Patrimoine	9
▪ Zonages d'assainissement communaux	9
1.2. Présentation du service	11
▪ Compétences du service	11
▪ Mode de gestion du service	11
▪ La régie assainissement	11
▪ Le fonctionnement des instances décisionnelles	12
▪ Les règlements du service assainissement	12
▪ Le personnel	12
2- Assainissement collectif	15
1.3. L'usager à l'assainissement collectif	15
▪ Les conventions de déversement	17
1.4. les branchements	18
1.5. Les volumes traités	19
1.6. Résultats de fonctionnement	22
▪ Fonctionnement des postes de relevage	22
▪ Contrôles et interventions sur réseaux et postes 2014	24
▪ Les ouvrages d'épuration	26
▪ Evaluation des charges brutes, production et valorisation des boues, qualité de l'eau rejetée au milieu naturel	26
▪ Production et valorisation des boues	28
▪ Qualité de l'eau rejetée au milieu naturel	29
1.7. Indicateurs de performance	32
▪ Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (indicateur D202.0)	33
▪ Taux de desserte par les réseaux de collecte d'eaux usées (indicateur P201.1)	33
Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement pour les abonnés relevant du service d'assainissement collectif	33
▪ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (indicateur P202.2)	33
▪ Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (indicateur P203.3)	34
▪ Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (P204.3)	35
▪ Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (P205.3)	35
▪ Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)	35
▪ Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (P207.0)	36
▪ Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	36
▪ Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)	36
▪ Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (indicateur P253.2)	37
▪ Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (indicateur P254.3)	37
Rapport annuel du service assainissement de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois	2
Exercice 2014	

▪ Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (indicateur P255.3)	37
▪ Durée d'extinction de la dette de la collectivité (indicateur P256.2)	38
▪ Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (indicateur P257.0)	39
▪ Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues : (indicateur P258.1)	39
3- Assainissement non collectif	41
2.1. Usager non collectif	42
2.2. Activité du service	42
2.3. Contrôle de conception et de réalisation	43
2.4. Diagnostic sur les installations existantes	45
Répartition des diagnostics en fonction de leur classement depuis le commencement de la campagne en 2007	46
2.5. dossiers subventionnés par l'agence de l'eau adour adour garonne pour la rehabilitation de l'assainissement non collectif	46
2.6. Indicateurs de performance	47
▪ Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur D302.0)	47
▪ Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (référence P301.3)	48
4- Tarification du service et montants financiers	49
3.1. Assainissement Collectif	50
▪ Le prix du service collecte	50
▪ Le prix du service traitement	50
▪ Les taxes	51
▪ Montants assainissement factures en 2014 pour un volume de 120 m ³	52
4.1.2 Coût du service et recettes associées	52
3.2. Assainissement Non Collectif	53
▪ Prix du service	53
▪ Coût du service et recettes associées	54
5- Investissements et travaux de financement	56
4.1. Montants financiers	57
▪ Assainissement collectif	57
▪ Assainissement non collectif	58
4.2. Travaux 2014– Projets 2015	59
▪ Principales réalisations de l'année 2014	59
Annexes	63

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1 : Estimation de la population desservie et nombre d'abonnements	8
Tableau 2 : Etat d'avancement des schémas communaux d'assainissement et diagnostics associé	10
Tableau 3 : Les conventions de déversement.....	17
Tableau 4 : Evolution du nombre de branchements de 2010 à 2014	18
Tableau 5 : Temps de fonctionnement et consommations électriques des postes de relevage	23
Tableau 6 : Récapitulatif des différentes interventions sur réseaux et des postes de relevage	25
Tableau 7 : Les ouvrages d'épuration	26
Tableau 8 : Récapitulatif de l'autosurveillance réalisée en 2014 (ou 2013) sur les stations de traitement du grand Albigeois	27
Tableau 9 : Production et valorisation des boues.....	28
Tableau 10 : Analyses de la qualité des eaux rejetées	31
Tableau 11 : Indicateurs de performance.....	32
Tableau 12 : Diagnostics des installations existantes	45
Tableau 13 : Dossiers subventionnés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.....	46
Tableau 14 : Evolution des tarifs par m ³	51
Tableau 15 : Tarif pour une facture de 120 m ³	52
Tableau 16 : Dépenses et recettes d'exploitation budget assainissement collectif.....	53
Tableau 17 : Tarifs SPANC	54
Tableau 18 : Dépenses et recettes d'exploitation budget assainissement non collectif	55
Tableau 19 : Evolution des dépenses et recettes en assainissement collectif	57
Tableau 20 : Investissement – état de la dette – actif en assainissement collectif.....	57
Tableau 21 : Evolution de l'état de l'actif immobilisé en assainissement collectif	57
Tableau 22 : Dépenses et recettes d'investissement en assainissement non collectif	58
Tableau 23 : Etat de l'actif en assainissement non collectif	58
Tableau 24 : Travaux 2014 sur réseaux.....	60
 Graphe 1 : Volumes d'eaux usées traitées en 2014 (m ³).....	19
Graphe 2 : Evolution du volume d'eaux usées traitées (en m ³)	20
Graphe 3 : Evolution du nombre d'abonnés à l'assainissement collectif	21
Graphe 4 : Contrôles de conception	43
Graphe 5 : Contrôles de réalisation	44
Graphe 6 : Répartition des diagnostics 2014 en fonction de leur classement	45
Graphe 7 : Répartition des diagnostics depuis 2007 en fonction de leur classement	46

2004-2014 : 11 ans de compétence assainissement communautaire

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a été créée par arrêté préfectoral du 24 décembre 2002.

17 communes se sont réunies et sont ainsi devenues partenaires pour élaborer et conduire un projet commun de développement urbain et d'aménagement durable d'un territoire : le Grand Albigeois.

La compétence assainissement a été initialement transférée par délibération du 17 février 2004 comme compétence facultative de la communauté d'agglomération, de façon partielle, conformément à un choix politique d'intercommunaliser le transport et le traitement des eaux usées des systèmes d'assainissement collectif, tout en laissant aux communes l'exercice de la compétence en matière de collecte et de systèmes d'assainissement autonome.

L'arrêté préfectoral du 29 avril 2004 a statué sur le transfert de la compétence « réseaux structurants et unités de traitement » des communes de la communauté d'agglomération, à compter du 1^{er} mai 2004.

Du 1^{er} mai 2004 au 31 décembre 2009, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a concrétisé son engagement par la création de 23 km de réseaux structurants permettant ainsi le raccordement de 7 communes (Le Séquestre, Arthès, Lescure d'Albigeois, Saint-Juéry, Cunac, Puygouzon, Cambon) à Albi, avec le renforcement des réseaux de transport (secteur Bondidou et de la Mouline à Albi) et enfin la mise aux normes par une reconstruction complète de la station d'épuration de la Madeleine.

C'est pour atteindre cet objectif affirmé que l'agglomération, à travers sa compétence assainissement, a développé ces 7 premières années sa maîtrise d'ouvrage sur des projets d'investissement d'envergure (30 millions d'euros HT) pour permettre, une vraie restructuration de son système d'assainissement : suppression de 6 stations obsolètes via la réalisation de près de 24

kilomètres de réseaux structurants acheminant les effluents à la station de traitement des eaux usées de la Madeleine.

En 2005, dans le cadre de l'obligation des communes de créer un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), l'arrêté préfectoral du 25 mai 2005 a statué, après délibération du conseil communautaire le 8 février 2005, sur le transfert de la compétence « assainissement non collectif : contrôle des systèmes d'assainissement non collectif » des communes de la communauté d'agglomération, à compter du 31 décembre 2005.

Parallèlement au contrôle de conception et de réalisation des installations neuves d'assainissement individuel réglementaires, le SPANC a lancé depuis 2007 le diagnostic de l'ensemble des installations individuelles existantes sur son territoire, grâce à son Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

En 2009, La communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est ainsi engagée dans une nouvelle étape de renforcement de ses compétences avec la *prise en compte de la totalité de la compétence assainissement collectif des eaux usées et la gestion des eaux pluviales, à compter du 1^{er} janvier 2010.*

Le 1^{er} juillet 2010, à l'échéance des contrats de délégation des communes d'Albi, Saint-Juéry et Marssac, les élus décident que l'exploitation de l'ensemble des ouvrages d'assainissement de l'agglomération se fera directement, en créant en régie à autonomie financière.

Envoyé en préfecture le 06/07/2015

Reçu en préfecture le 06/07/2015

Affiché le - 7 JUIL. 2015

SLO

ID : 081-248100737-20150706-4_107_2015-DE

1- Données générales

1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le territoire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois compte au total **17 communes** :

Albi, Arthès, Cambon d'Albi, Carlus, Castelnau-de-Lévis, Cunac, Dénat, Fréjairolles, Labastide-Dénat, Lescure d'Albigeois, Le Séquestre, Marssac-sur-Tarn, Puygouzon, Rouffiac, Saint-Juéry, Saliès, Terssac.

■ Population actuelle

La population totale de l'agglomération est calculée par l'INSEE pour l'année 2014 à partir de la population légale de 2014, soit **84 110 habitants**.

La population totale desservie par le réseau public d'assainissement est évaluée à **70 755 habitants** et la population totale dépendant du service d'assainissement non collectif est évaluée à **13 355 habitants**.

Cette évaluation reste théorique. Elle est calculée par proportion entre le nombre d'abonnés au réseau d'eaux potables, le nombre d'habitant global et le nombre d'abonnés à l'assainissement.

Commune	Population recensée sur le territoire Communautaire	Abonnés eau potable	Abonnés assainissement Collectif			Taux de desserte assainissement collectif 2014	estimation de la population assujettie à l'assainissement collectif		
			2012	2013	2014		2012	2013	2014
ALBI	51 510	26 878	23 852	23 969	24 279	90,33%	46 635	46 741	47 021
ARTHES	2 568	1 212	981	978	998	82,34%	2 043	2 041	2 057
CAMBON d'ALBI	2 061	878	522	538	539	61,39%	1 184	1 194	1 194
CARLUS	696	298	55	57	56	18,79%	135	135	135
CASTELNAU de LEVIS	1 585	676	175	175	173	25,59%	416	416	415
CUNAC	1 643	605	504	521	521	86,12%	1 256	1 270	1 270
DENAT	738	360	167	181	182	50,56%	346	353	354
FREJAIROLLES	1 351	553	244	252	263	47,56%	607	611	616
LABASTIDE-DENAT	385	183	72	73	73	39,89%	159	159	159
LE SEQUESTRE	1 561	845	654	676	732	86,63%	1 415	1 434	1 483
LESCURE	4 533	2 170	1 710	1 735	1 752	80,74%	3 323	3 343	3 356
MARSSAC	3 048	1 602	1 311	1 321	1 351	84,33%	2 646	2 654	2 680
PUYGOUZON	3 044	1 403	932	932	929	66,22%	2 004	2 004	2 002
ROUFFIAC	625	256	0	0	70	27,34%	0	0	171
SAINT-JUERY	6 842	3 878	3 366	3 538	3 539	91,26%	6 163	6 323	6 324
SALIES	828	320	295	298	302	94,38%	777	780	784
TERSSAC	1 092	576	442	473	487	84,55%	867	893	905
TOTAL	84 110	42 437	35 282	35 717	36 176	85,25%	69 976	70 351	70 755

Tableau 1 : Estimation de la population desservie et nombre d'abonnements

■ Population future

La population totale future de l'agglomération est estimée par les communes à **88 000 habitants en 2021 et 95 000 habitants en 2030** (données PLH Grand Albigeois).

Le taux prévisionnel de desserte moyenne en assainissement collectif est de 87% en 2021 et 88% en 2031 d'après les schémas directeurs communaux, soit une **population future desservie hypothétique de 76 560 habitants en 2021 et 78 320 habitants en 2030**

■ Patrimoine

Après le transfert total des compétences communales, on dénombre en 2014 :

- en assainissement collectif :

- ✓ **67 km** de réseaux de collecte d'eaux usées unitaires
- ✓ **403 km** de réseaux de collecte d'eaux usées séparatif dont **23 km** de réseaux structurants d'eaux usées réalisés de 2004 à 2009
- ✓ **217 km** de réseaux de collecte des eaux pluviales séparatif
- ✓ **75** postes de refoulement dont 4 soumis à déclaration et 2 soumis à autorisation (Albi-Pont Neuf et Albi-Bondidou).
- ✓ **6** déversoirs d'orage répartis sur les communes : Arthès, Le Séquestre, Saint-Juéry et Albi
- ✓ **15** systèmes d'épuration **dont 2** de plus de 2000 EH, d'une capacité globale nominale de traitement de **99 690 EH**

Des fiches synthétiques jointes en annexe regroupent par commune les informations suivantes :

- ✓ nombre d'abonnements et estimation de la population desservie
- ✓ linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et type (gravitaire, séparatif, unitaire, refoulement)
- ✓ ouvrages d'épuration des eaux usées

- en assainissement non collectif :

- ✓ **4 850** installations existantes d'assainissement individuel.

■ Zonages d'assainissement communaux

Conformément au décret du 3 juin 1994, chaque commune de l'agglomération a délimité les parties de son territoire dans lesquelles la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif ne se justifierait pas, pour des raisons liées à l'urbanisation (densité de population, type d'habitat,), à l'environnement et à son coût.

Ce zonage a permis l'établissement de cartes d'aptitude des sols à l'assainissement individuel, accompagnées de notices explicatives et fait l'objet, pour la majorité des communes, d'une enquête publique, comme le résume le tableau suivant :

COMMUNES	CARTE D'APTITUDE DES SOLS	ZONAGE	ENQUETE PUBLIQUE	SCHEMA D'ASSAINISSEMENT	DIAGNOSTIC
ALBI	Oui	Oui	Oui	2001	en partie
ARTHES	Oui	Oui	Oui	18/10/2001	Non
CAMBON	Oui	Oui	Oui	août-99	Oui
CARLUS	Oui	Oui	Oui	2011	Oui
CASTELNAU DE LEVIS	Oui	Oui	Oui	11/1999	Oui
CUNAC	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
DENAT	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
FREJAIROLLES	Oui	Oui	Oui	12/2012	Non
LABASTIDE DENAT	Oui	Oui	Oui	28/08/2001	Oui
LE SEQUESTRE	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
LESCURE	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
MARSSAC	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
PUYGOUZON	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
ROUFFIAC	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
SAINT JUERY	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
SALIES	Oui	Oui	Oui	06/11/2006	Non
TERSSAC	Oui	Oui	Oui	1997	Oui

Tableau 2 : Etat d'avancement des schémas communaux d'assainissement et diagnostics associés

1.2. PRESENTATION DU SERVICE

▪ Compétences du service

Par arrêté préfectoral du 28 décembre 2009, l'intégralité de la compétence assainissement a été transférée des communes à la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Celle-ci se substitue ainsi aux 17 communes qui la composent, dans tous leurs droits et obligations en matière de collecte, de transport et de traitement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales.

Le service assainissement exerce donc les compétences suivantes :

- ✓ ***l'assainissement non collectif des eaux usées, depuis le 1^{er} janvier 2006*** : contrôles obligatoires, conseils ; les compétences d'entretien et de réhabilitation ne sont pas exercées actuellement ;
- ✓ ***l'assainissement collectif des eaux usées, depuis le 1^{er} janvier 2010*** : collecte (branchements, réseaux et postes de refoulement) et traitement (systèmes de traitement des eaux usées) ;
- ✓ ***l'assainissement des eaux pluviales, depuis le 1^{er} janvier 2010*** : collecte (branchements, réseaux) et rétention (bassins de rétention publics).

Le service assainissement s'exerce en 2014 sur :

- ✓ **17 communes** soit une population de **84 110 habitants** regroupés en **36 176 abonnés** à l'assainissement collectif et **4 850 abonnés** à l'assainissement individuel.

▪ Mode de gestion du service

Les services d'assainissement collectif et non collectif sont des Services Publics à caractère Industriel et Commercial (SPIC), qui se doivent de satisfaire un besoin d'intérêt général.

Ils sont principalement rémunérés par des redevances versées par les usagers et dotés chacun d'un budget distinct du budget général de la communauté et équilibré en dépenses et en recettes.

Depuis sa création, soit le 31 décembre 2005, le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est géré directement par l'agglomération pour le compte de l'ensemble des communes.

Le contrôle des installations neuves est assuré par le personnel du SPANC.

Depuis le 1^{er} juillet 2010, le service d'assainissement collectif est géré directement, en régie à autonomie financière.

▪ La régie assainissement

L'objet de la régie est d'assurer l'exploitation du service public d'assainissement des eaux usées sur le territoire de la communauté d'agglomération.

Les statuts de la régie assainissement fixent les règles générales d'organisation et de fonctionnement du conseil d'exploitation ainsi que celles de l'organisation administrative de la régie.

▪ Le fonctionnement des instances décisionnelles

Trois organes participent à la mise en œuvre de la politique intercommunale d'assainissement : **le conseil communautaire, le bureau communautaire et le conseil d'exploitation de la régie.**

La régie assainissement ne disposant pas de la personnalité morale, le bureau et le conseil communautaires assurent les prises de décisions en délibérant notamment sur les points suivants :

- ✓ la fixation des tarifs
- ✓ le vote du budget
- ✓ les mesures à prendre selon les résultats d'exploitation
- ✓ les marchés de travaux et de services
- ✓ les délégations des services publics et les conventions de prestations

Ces délibérations sont prises après avis du conseil d'exploitation de la régie assainissement.

Le **conseil d'exploitation** se compose de **24 membres**, dont **3 membres extérieurs** représentant le respectivement les institutions, les entreprises, les usagers.

Chaque commune est représentée par 1 délégué au sein de la commission assainissement, à l'exception d'Albi représentée par 4 délégués et de Saint-Juéry, représentée par 2 délégués.

Il se réunit une fois par trimestre et fixe les principales orientations et objectifs en termes de fonctionnement du service assainissement et réponses aux besoins des usagers du service.

Le **président de la communauté d'agglomération** prend les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du Conseil communautaire et recrute le personnel. Il est l'ordonnateur de la régie.

La **directrice de la régie** (nommée par le conseil d'exploitation) procède, sous l'autorité du président de la communauté d'agglomération, à l'exécution des décisions du conseil et organise le fonctionnement quotidien de la régie.

▪ Les règlements du service assainissement

Le **règlement du service d'assainissement collectif communautaire** permet de définir les conditions et les modalités auxquelles est soumis le déversement des eaux par les usagers dans les réseaux d'assainissement de la de l'Albigeois.

Le **règlement du service assainissement non collectif** a été révisé le 3 mai 2011 en raison des dernières évolutions réglementaires (arrêtés du 30 octobre 2009).

▪ Le personnel

Sous l'autorité de la directrice de la régie, le personnel assure la mise en œuvre des compétences assainissement et eaux pluviales, au sein des quatre cellules suivantes :

- **accueil du public et gestion administrative des usagers ;**
- **maîtrise d'ouvrage**, pour le lancement et le suivi de marchés d'investissement en termes d'extension et de renouvellement des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales, ainsi que la réhabilitation des stations d'épuration ;
- **exploitation**, suivi de fonctionnement et entretien des réseaux et ouvrages publics d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales transférés à la communauté d'agglomération, ainsi que des ouvrages structurants créés par celle-ci ;

- **service public d'assainissement non collectif**, pour le contrôle réglementaire des installations individuelles.

Envoyé en préfecture le 06/07/2015
Reçu en préfecture le 06/07/2015
Affiché le - 7 JUL 2015
ID : 081-248100737-20150706-4_107_2015-DE

A noter que le service assainissement bénéficie contre remboursement des supports communs à tous les services de l'agglomération en termes de ressources humaines, finances, marchés publics, communication, bureau d'études.

Le service assainissement est composé au 31 décembre 2014 de 21 agents.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS

Service HYDRAULIQUE ASSAINISSEMENT

Direction du service

Valérie VITHE

Accueil public – gestion administrative et comptable

Marie-José Spataro - Chrystel Revellat Chantal Vadon

Secrétariat technique commun voirie/HYAS

Laure PARLY

Hydraulique Assainissement

Santé Environnement

Instructions

Benjamin CORGNE

Instruction demandes d'urbanisme, demandes de branchement et suivi réalisation, suivi PAC, certificats conformité

Benjamin Corgne
Gregor Gasiorowski

• Instruction DR/DICT reçus et suivi terrain
Gregor Gasiorowski

Etudes programmation de travaux

Valérie VITHE

Programmation, études, suivi de travaux d'investissement - réception

Xavier Brusset
Emilie Bousquet
Stéphane Palazy
Thierry Rayssac
Michel Laur

Hydraulique, pluvial, traitement

Xavier Brusset

Opérations d'aménagement, procédures de classement, servitudes

Emilie Bousquet

Unités de traitement Industriels

Yann DEHLINGER

Process Administration

Suivi des industriels

Analyses

Yann Dehlinger

Stéphanie Michaud

Exploitation entretien

Doniphan Berrone

Automatismes supervision

Electromécanique

Anthony Bru

Christian Malgouyres

SPANC

Benjamin CORGNE

Contrôles ANC
Neuf – Existant –
Réhabilitations –
Fonctionnement
et entretien

Florian Ducrocq

Suivi de réseaux – diagnostics, réparations, contrôles conformités

Benjamin Courrèges
Sébastien Sablayrolles

Entretien de postes de relevage / réseaux

Jérôme Mangès

Bruno Gascon

Frank Garric

Alexandre Dangles

Gestion du patrimoine réseaux

Michel Laur

2- Assainissement collectif

2.1. L'USAGER A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'utilisateur est une personne physique ou morale étant desservie par le réseau collectif d'eaux usées. Les utilisateurs peuvent être des particuliers, des syndicats de copropriété, des collectivités pour les besoins municipaux, des entreprises (services, industries).

On distingue les branchements destinés à des **usagers domestiques** (particuliers), des branchements destinés à des **usagers non domestiques** (communes, industriels, agriculteurs, gros consommateurs).

2.1.1 L'utilisateur domestique

Sur le territoire de l'agglomération, en moyenne, **un abonné à l'assainissement collectif** (associé généralement à un branchement) **correspond à 2 habitants**. Le service assainissement collectif de l'agglomération compte au total **36 176 abonnés**.

Les besoins domestiques peuvent être définis comme étant les volumes d'eau nécessaires à la vie courante des citoyens. Ils couvrent donc différents usages.

La **consommation journalière en eau d'une personne en France** est la suivante pour les différents postes :

49 litres pour les bains et les douches ;
25 litres pour les W.C. ;
25 litres pour le linge ;
12 litres pour la vaisselle ;
8 litres pour le ménage ;
8 litres pour l'arrosage des plantes ;
9 litres pour la préparation de la nourriture ;
1 litre pour la boisson.

Soit au total 137 litres /jour/personne.

Cette consommation journalière est supérieure à la consommation domestique des abonnés du grand albigeois, qui est de **132 litres par jour et par personne.**

2.1.2 L'utilisateur non domestique

Les utilisateurs non domestiques sont des utilisateurs qui rejettent des eaux industrielles. Sont classées dans les eaux industrielles tous les rejets correspondant à une utilisation de l'eau autre que domestique.

Toutefois les utilisateurs rejetant des eaux industrielles analogues aux eaux usées domestiques sont considérés comme des utilisateurs assimilés domestiques.

Les utilisateurs non domestiques sont cependant assez peu nombreux sur l'agglomération.

Les communes les plus concernées sont celles d'Albi, de Saint-Juéry, de Lescure, de Marssac et de Terssac.

▪ Les conventions de déversement

Depuis l'année 2006, a été réalisé sur l'agglomération, le recensement des principaux industriels présents, s'en est suivi la prise d'arrêtés municipaux d'autorisation de déversement et à la signature de conventions de déversement, si nécessaire.

Dans le tableau ci-après la liste des industriels avec une autorisation de déversements réalisés ou en vigueur en 2014 avec les industriels :

Nom de l'industriel	Activité de l'industriel	Localité	Unité de traitement concernée	Autorisation formalisée ou convention spéciale	Date de l'autorisation ou de la convention
Montagne Noire	Salaison	Albi	STEP Albi-Madeleine	Autorisation et convention spéciale	26/10/1995
VOA verrerie d'Albi	Fabrication de bouteilles en verre	Albi	STEP Albi-Madeleine	Autorisation et convention spéciale	16/01/2014 (5ans)
SRA SAVAC	Hydrocurage, collecte et stockage déchets dangereux	Albi	STEP Albi-Madeleine	Autorisation et convention spéciale	10/05/2006 (Renouvellement en cours)
Fin' Tech	Traitement de surface des métaux	Albi	STEP Albi-Madeleine	Convention spéciale	20/03/2006 (vérification d'absence de reversement industriel en cours)
Moroni SA	Agroalimentaire	Lescure d'Albigeois	STEP Albi-Madeleine	Convention spéciale	2009
Flavourin SA	Plats préparés	Terressac	STEP Albi pôle	Convention spéciale	15/01/2009
Fondation Bon Sauveur	Activité hospitalière	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	18/11/2013 (3 ans)
Pierre Valette salaisons	Salaison	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	2014 (1 an)
Locaprest	Location de vaisselle	Marssac	STEP Marssac	Arrêté de déversement	18/11/2013 (5 ans)
SARL Lavage Auto	Lavage voiture	Marssac	STEP Marssac	Arrêté de déversement	18/11/2013 (5 ans)
Centre hospitalier	Hôpital	Albi	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	19/08/2013 (2 ans)
EURL Pressing à sec	Nettoyage à sec	Le Séquestre	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	31/07/2013 (5 ans)
EURL Pressing à sec	Nettoyage à sec	Lescure d'Albigeois	STEP Albi-Madeleine	Arrêté de déversement	31/07/2013 (5 ans)
SA Excellence (Thuries)		MARSSAC	STEP Marssac		

Tableau 3 : Les conventions de déversement

2.2. LES BRANCHEMENTS

Le réseau collectif d'assainissement évolue depuis sa réalisation jusqu'au raccordement des usagers.

Au fil du temps, le réseau connaît donc des modifications lui permettant d'accroître sa desserte.

D'après les dispositions de l'article L. 1331-1 du code de la santé publique, **le raccordement des immeubles au réseau d'assainissement existant est obligatoire, dans un délai de 2 ans à compter de la mise en service du réseau.**

Un délai supplémentaire sous forme de dérogation, allant jusqu'à 10 ans peut être accordé si l'état de l'installation d'assainissement non collectif en place le permet.

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de branchements créés en eaux usées	141	69	153	102	162
Nombre de branchements créés en eaux pluviales				1	7

Tableau 4 : Evolution du nombre de branchements de 2010 à 2014

Conformément à l'article L. 1331-4 du code de la santé publique collectif, la communauté d'agglomération doit contrôler la conformité des branchements des usagers qui sont raccordés aux collecteurs communautaires.

Ce contrôle consiste à vérifier le respect des prescriptions assainissement soit notifiées dans l'arrêté de permis de construire pour les nouveaux immeubles soit dans le règlement d'assainissement pour les immeubles existants.

Quelles sont les non-conformités possibles?

- Un immeuble qui ne serait pas raccordé dans les deux ans alors que le réseau d'eaux usées est établi sous la voie publique.
- Un immeuble qui rejetterait ses eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées et inversement des eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales.
- Un immeuble qui serait raccordé au réseau d'eaux usées par l'intermédiaire d'une fosse septique.

Quelle est la procédure de demande de mise en conformité ?

1. Un agent du service assainissement constate les faits et explique à l'usager les travaux que celui-ci doit entreprendre.
- 2- Un courrier de demande de mise en conformité lui sera adressé en lui assignant d'exécuter les travaux dans un délai de un an maximum (si des désordres sont observés, la durée est réduite). Si l'usager ne réagit pas dans le délai imparti, une mise en demeure de réaliser les travaux est adressée au propriétaire.
- 3- Une attestation de conformité des travaux est délivrée après constat.
- 4- Si l'usager n'est pas raccordé dans les 2 ans, il pourra être assujéti à une redevance assainissement majorée de 100 % tant que le raccordement n'est pas effectué (mesure coercitive prévue à l'article L.1331-8 du code de la santé publique).

Par ailleurs, la collectivité dispose d'un **marché de travaux à bons de commande** d'un montant de près de 8 millions d'euros TTC minimum sur 4 ans permettant, à la demande et aux frais des usagers, la réalisation de branchements d'assainissement (eaux usées, eaux pluviales, unitaire) sur les collecteurs en service.

En 2014, ce sont **169 branchements nouveaux** dont 162 branchements eaux usées et 7 branchements eaux pluviales qui ont pu être réalisés.

Les **branchements sont facturés** aux demandeurs **soit forfaitairement** (lorsqu'il s'agit d'un branchement ordinaire), **soit au mètre** (quand il s'agit d'un branchement spécifique, selon les prix fixés au bordereau du marché de travaux de branchements dont l'agglomération est maître d'ouvrage).

2.3. LES VOLUMES TRAITES

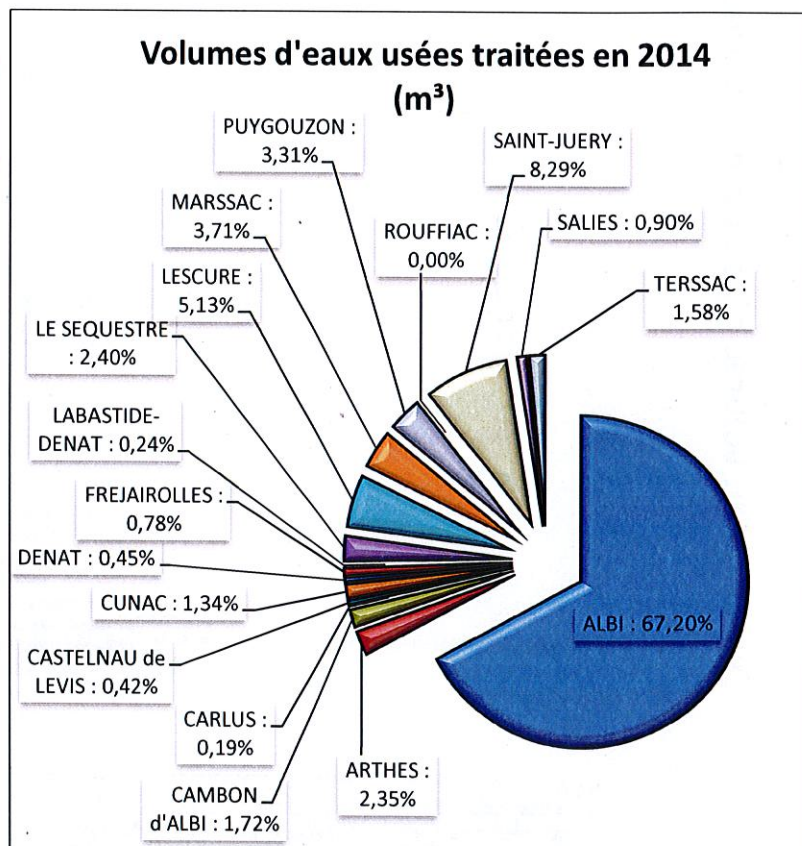
L'ensemble des volumes traités sur les stations de la communauté d'agglomération provient uniquement des habitants de l'agglomération.

Au total, **3 413 164 m³ d'eaux usées** ont été traitées par les stations de la communauté d'agglomération en 2014, **soit 5.91 % de moins qu'en 2013**.

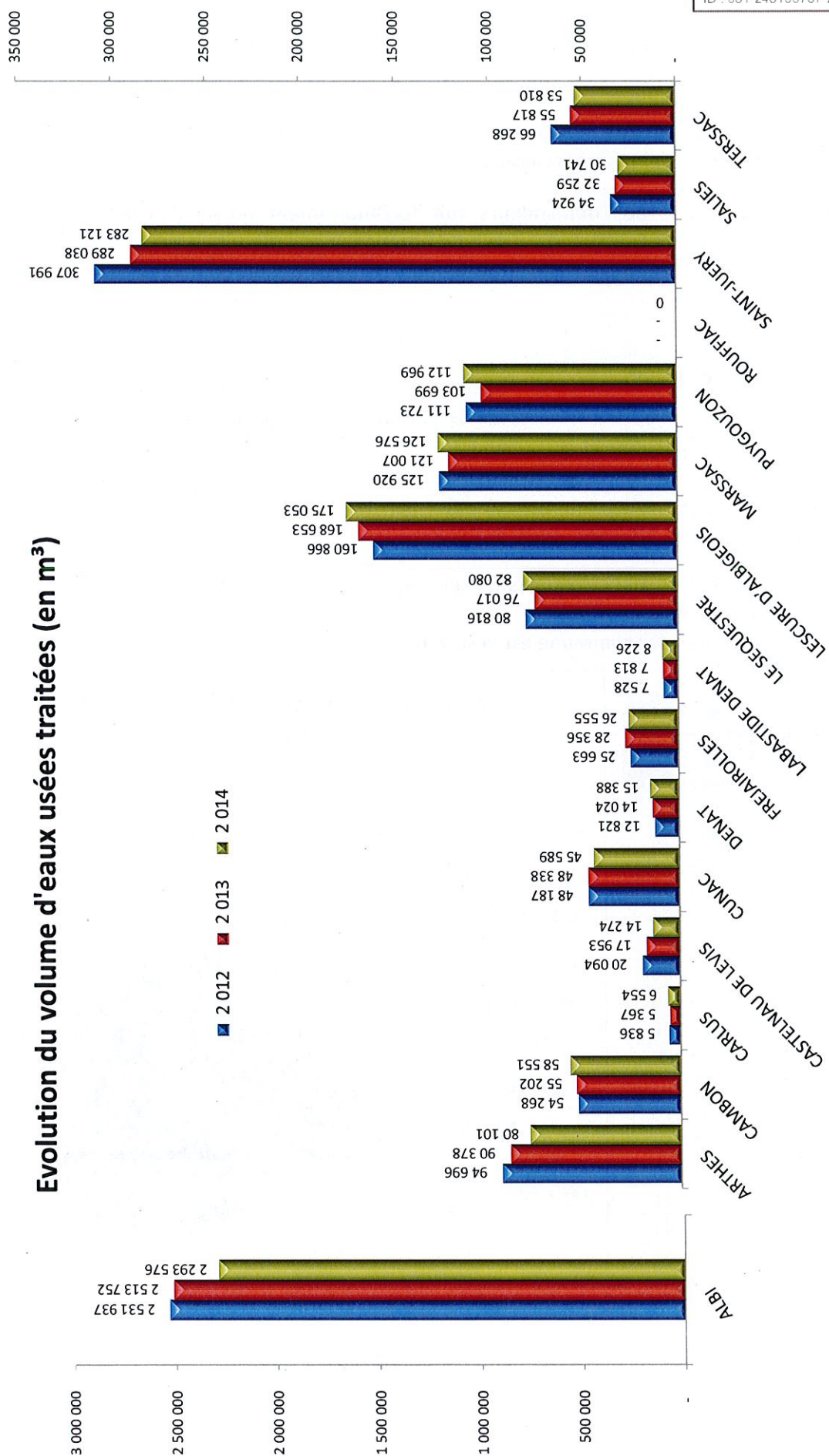
Ce volume est à relier directement aux ressources du service, la redevance communautaire étant directement proportionnelle au volume traité.

La répartition des volumes traités par commune est la suivante :

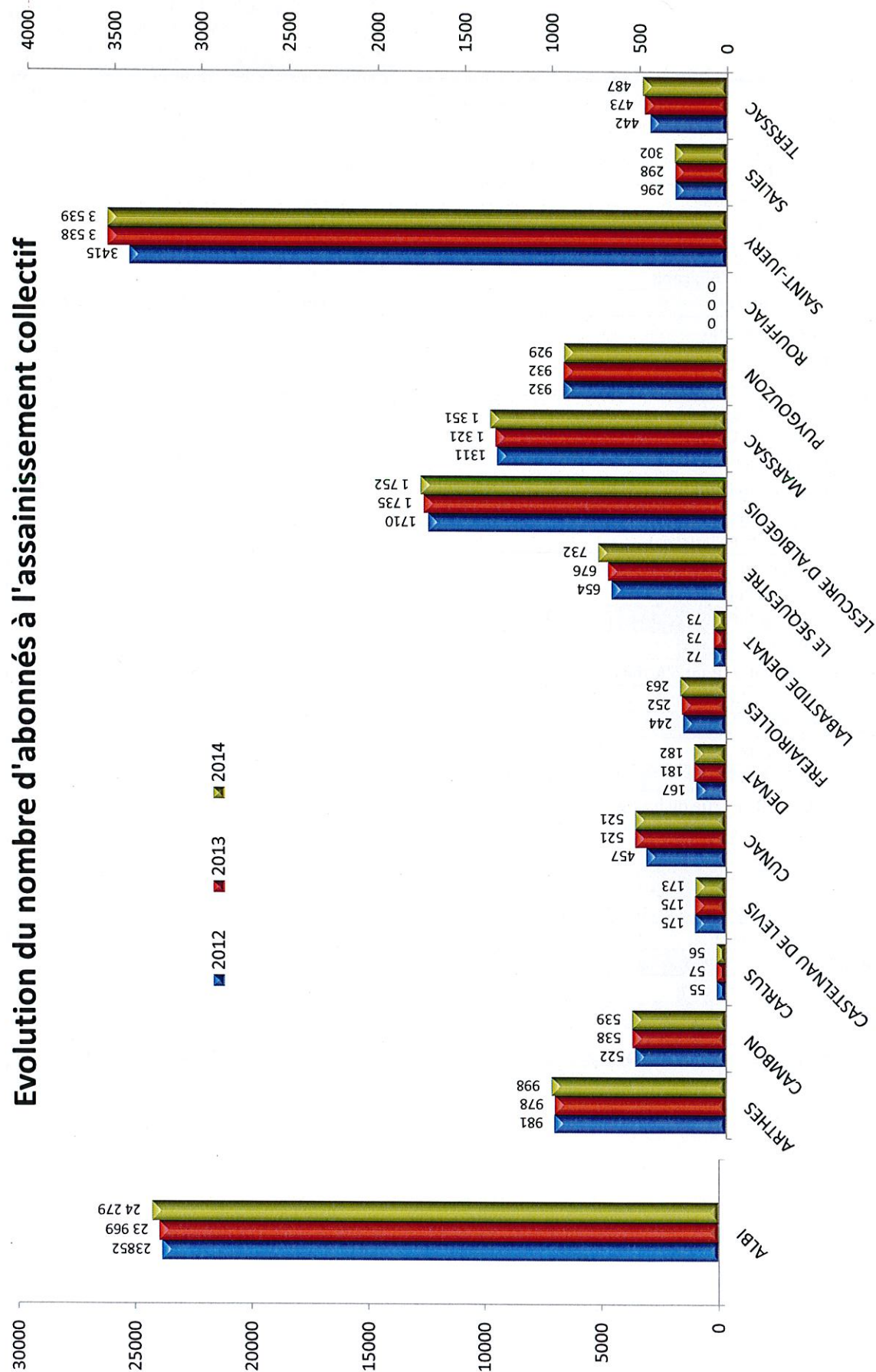
Communes	Volumes d'eaux usées traitées en m ³
Albi	2 293 576
Arthès	80 101
Cambon d'Albi	58 551
Carlus	6 554
Castelnau de Lévis	14 274
Cunac	45 589
Dénat	15 388
Fréjairolles	26 555
Labastide Dénat	8 226
LE Séquestre	82 080
Lescure	175 053
Marssac	126 576
Puygouzon	112 969
Rouffiac	0
Saint-Juéry	283 121
Salies	30 741
Terssac	53 810
TOTAL	3 413 164



Graph 1 : Volumes d'eaux usées traitées en 2014 (m³)



Graphe 2 : Evolution du volume d'eaux usées traitées (en m³)



Graphe 3 : Evolution du nombre d'abonnés à l'assainissement collectif

2.4. RESULTATS DE FONCTIONNEMENT

■ Fonctionnement des postes de relevage

		Consommation d'énergie (en kWh/an)	Temps de marche des pompes (en heures)	Volumes pompés (m3)
ALBI				
	PR Hoche	1 572	629	14 467
	PR Matisse	1 713	277	14 935
	PR Imbert	6 706	2 205	183 762
	PR Sainte-Carême	280	32	772
	PR Les Crins	217	42	1 562
	PR La Ceriseraie	419	118	5 083
	PR Moulin de l'Albigeois	1 099	678	15 118
	PR Rives du Tarn	1 419	532	8 716
	PR Les Pasteliers	1 186	235	4 3900
	PR Doumerg	130	78	1 884
	PR Pont Vieux	2 687	405	20 026
	PR Fabre d'Eglantine	455	187	4 646
	PR Route de Graulhet	2 906	1 363	17 719
	PR Rue Paul Péret	1 852	585	21 034
	PR Piscine Galinou	28 331	1 905	81 481
	PR Parc Pélissier	402	193	2 508
	PR Jardin de Pélissier	245	99	1 779
	PR Innoprod	0	0	*
	PR Rue du Port	0	0	*
ARTHES				
	PR RD70 (La Sérigné)	83	63	*
	PR MALROUX (Pont d'Arthès)	2 381	983	*
	PR CAUSSE (site Canoe)	6 790	99	*
CASTELNAU de LEVIS				
	PR PECHEUR	1 203	762	*
CUNAC				
	PR CANAQUE - rue du bourg	597	698	*
	PR RIVIERE - chemin de la rivière	4 970	1 010	*
	PR LES AVALATS - maillols route des avalats	1 903	734	*
DENAT				
	PR Lotissement la Gourtanelle	299	*	*
	PR La Resclauze	1 391	297	*
FREJAIROLLES				
	PR Fréjairolles Bourg	359	*	*
LABASTIDE DENAT				
	PR Labastide-Dénat bourg	10 692	1 746	*
LE SEQUESTRE				
	PR La Baute	1 561	1 382	*
	PR Les Taillades	2 188	1 854	*

	Consommation d'énergie (en kWh/an)	Temps de marche des pompes (en h)	Volumes pompes (en m³)
LESCURE D'ALBIGEOIS			
PR la Barrière	4 299	1 737	*
PR Corduraries	296	71	*
PR Moroni	*	3 410	*
PR Segalar	1 137	1 068	*
PR ST PIERRE	448	225	*
PR de la Pharmacie	3 480	2 665	*
PR MacDo LECLERC	611	352	*
PR LES PRATS	1 365	1 125	*
PR Stade municipal	*	481	*
PR Jardinerie Tarnaise	366	311	*
PR EGLISE-ST PIERRE	*	57	*
PR La Barrière II	380	185	*
MARSSAC			
PR ZI la Pelbousquié	435	194	*
PR Bourdelas	990	531	*
PR des Lizes	268	101	*
PR du Parc	207	157	*
PR rue du Port	3 968	1 088	*
PUYGOUZON			
PR Bellevue	5 803	420	*
PR La Perrières	33 687	2 450	*
PR Bois Grand	1 271	169	*
SAINT-JUERY			
PR Saut du TARN	1 390	1 227	*
PR Colette	1 769	200	*
PR Marc Chagall - clos de la Renaudié	1 312	797	*
SALIES			
PR Negrot - Bousquet	257	123	1 169
PR Couxovie	185	26	399
PR château bas	*	45	209
PR ALARY - Centre	0	0	*
TERSSAC			
PR Croix rouge	11 706	1 058	*
PR Larroque	1 711	285	*
PR Mazet	1 095	655	*
Ouvrages structurants			
PR1 LESCURE-route de la Barrière	64 766	0	*
PR2 LESCURE-chemin des Grèzes	*	0	*
PR3 LESCURE-impasse de l'Oustalnou	46 296	0	284 409
PR4 ST-JUERY-chemin Salaberde	97 872	0	898 281
PR6 ALBI-pont Neuf	217 591	3 514	1 324 542
PR7 ALBI-Bondidou	67 348	0	1 111 736
PR5 ALBI-ZAC Fonlabour Séquestre	10 724	268	151 515
PR8 ALBI-route de Terssac	25 202	3 331	319 808
PR0 ARTHES-liaison Mitterrand-Bonafé	8 290	0	*
PR TERSSAC-ALBIPOLE-thomas	450	14	*
PR TERSSAC-ALBIPOLE-Martelle	373	14	*
Bassin de la Vene PUYGOUZON	2 758		209 396
Dégrilleur GARDES	540	1 005	*

Tableau 5 : Temps de fonctionnement et consommations électriques des postes de relevage

■ Contrôles et interventions sur réseaux et postes 2014

L'entretien du réseau

L'entretien des réseaux se répartit en plusieurs types d'interventions assurées soit en régie par les agents du service assainissement, soit par des prestataires privés pour le compte de la régie :

- l'entretien courant des ouvrages d'assainissement ;
- l'inspection télévisée des réseaux ;
- les interventions ponctuelles comme les débouchages ;
- les travaux de réparations ponctuelles des réseaux et branchements d'assainissement.

L'entretien des ouvrages d'assainissement comprend notamment le curage des canalisations et regards, l'entretien des avaloirs, des postes de relèvement des eaux usées et des branchements.

Certaines portions de réseaux sont plus sujettes à encrassement que d'autres.

Ainsi, on appelle **point noir** tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contrepenne, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...).

Le service assainissement procède également à des **inspections télévisées des réseaux** permettant d'effectuer des diagnostics. Ces diagnostics sont faits, soit lors d'un projet d'investissement, soit, lors de suspicion de défaut sur des ouvrages ou sur des branchements, soit simplement dans le cadre de la surveillance.

En 2014 Il a été effectué 43 interventions de contrôle représentant plus de 8 265 mètres de réseau inspectés.

Le service assainissement effectue également, à titre curatif, de nombreuses interventions ponctuelles. Ces interventions, quelles qu'elles soient, sont réalisées sur le domaine public.

La maintenance des postes de relevage

Cette maintenance est assurée par les agents du service assainissement en consiste en diverses interventions:

- nettoyage,
- pompage,
- débouchage des pompes,
- vérification d'étanchéité des pompes,
- vérification du fonctionnement du poste,
- contrôle des armoires électriques de commande.

La rénovation des stations de relevage

Différentes réparations sont réalisées sur les stations de relevage.

Elles consistent généralement à :

- renouveler les matériels mécaniques (canalisations, clapets, vannes, paniers),
- renouveler les éléments électromécaniques et les armoires électriques de gestion de ces équipements (platines d'automatisme, transmetteurs d'alarme, capteurs de niveaux, appareils de protection),
- mettre en place de nouveaux appareils électriques pour assurer un meilleur rendement et réaliser des économies,
- remplacer les pompes défectueuses ou les éléments mécaniques.

Commune	RESEAUX				
	Curages préventifs (ml)	Nettoyages d'avaloirs (unités)	Interventions curatives (unités)	Inspections télévisées (ml)	Contrôles de conformité Branchements (unités)
ALBI	15 082	1 094	600	7 002	161
ARTHES	632	178	13	30	5
CAMBON			24	1	3
CASTELNAU DE LEVIS		2	5		
CARLUS	46			46	
CUNAC	138	7	16	286	3
DENAT	134		5	132	1
FREJAIROLLES			6		
LABASTIDE DENAT		12	4		
LE SEQUESTRE	800	13	41		
LESCURE	240		36	208	5
MARSSAC	445	55	36	158	11
PUYGOUZON	135		24		4
SAINT JUERY	4 153	608	78	245	17
SALIES			8	157	
TERSSAC	360	7	39		3

Total 2014:	22 165	1 976	935	8 265	213
--------------------	---------------	--------------	------------	--------------	------------

Total 2013 :	40 570	1 200	936	11 113	289
---------------------	---------------	--------------	------------	---------------	------------

Tableau 6 : Récapitulatif des différentes interventions sur réseaux et des postes de relevage

■ Les ouvrages d'épuration

Les systèmes de traitement collectif des eaux usées sont au nombre de **17**, répartis comme suit :

Stations	Capacité STEP	Type de filière	Mise en service
Albi-Madeleine	91 000 EH	Boues Activées Faible Charge	2010
Carlus	200 EH	Décanteur Digesteur Filtre à Sable	1996
Castelnau de Lévis	1 050 EH	Lagune	2005
Dénat	240 EH	Lagune	1989
	200 EH	Lagune	1975
Fréjairolles	1 300 EH	Filtre planté de roseaux	nov. 2012
	250 EH	Décanteur Digesteur + Filtre à Sable	2001
Labastide Dénat	160 EH	Lagune	1982
Marssac sur Tarn	2 000 EH	Boues Activées Aération Prolongée	1982
	50 EH	Lit bactérien faible charge	1970
	50 EH	Lit bactérien faible charge	1980
Saint-Juéry	80 EH	Fosse toutes eaux + Massif à zéolithe	2008
Saliès	800 EH	Lagune	1992
	200 EH	Fosse toutes Eaux + Filtre à Sable	2002
Terssac	1 050 EH	Lagune	2001
ZA Albipôle	400 EH	Boues Activées Moyenne Charge	1997
Rouffiac	260 EH	Filtre planté de roseaux	2013

Tableau 7 : Les ouvrages d'épuration

La fiche signalétique de chaque station comprenant ses résultats de fonctionnement est présentée en annexe n°2.

■ Evaluation des charges brutes, production et valorisation des boues, qualité de l'eau rejetée au milieu naturel

Au sens de l'article 16-II du décret du 3 juin 1994, il s'agit d'évaluer les charges brutes et les flux des substances polluantes actuelles.

Stations	Capacité nominale (EH)	Charge reçue (EH)	Taux de charge (%)	Charge polluante (kg/j)						Charge hydraulique journalière (m3/j)
				DBO5 nominal	DBO5 moyenne reçue	DCO nominal	DCO moyenne reçue	MES nominal	MES moyenne reçues	
ALBI- MADELEINE	91 000	61 533	67,62%	4 154	2 917	8 460	7 384	5 778	3 392	13 771
CARLUS	200	Pas de bilan en 2014 (77 en 2013)	Pas de bilan en 2014 (38.67% en 2013)	12	Pas de bilan en 2014 (3.02 en 2013)	24	Pas de bilan en 2014 (9.28 en 2013)	14	Pas de bilan en 2014 (2.32 en 2013)	Pas de bilan en 2014 (12 en 2013)
CASTELNAU-DE-LEVIS	1050	346	32,93%	63	11,94	126	41,49	73,5	11,2	84,25
DENAT (VERSANT NORD)	200	Pas de mesure de débit		14	270 mg/L	29	970 mg/L	17	90 mg/L	
DENAT (VERSANT SUD-OUEST)	240	Pas de bilan en 2014 ni en 2013	Pas de bilan en 2014 ni en 2013	12	Pas de bilan en 2014 ni en 2013	24	Pas de bilan en 2014 ni en 2013	14	Pas de bilan en 2014 ni en 2013	Pas de bilan en 2014 ni en 2013
FREJAIROLLES MAZENS)	250	Pas de bilan en 2014 (248 en 2013)	Pas de bilan en 2014 (99.23% en 2013)	15	Pas de bilan en 2014 (9.75 en 2013)	30	Pas de bilan en 2014 (29.77 en 2013)	18	Pas de bilan en 2014 (11.52 en 2013)	Pas de bilan en 2014 (89 en 2013)
FREJAIROLLES (BOURG)	1300	335	25,80%	78	18,49	156	40,25	117	16,69	60,85
LABASTIDE DENAT (COMMUNALE)	160	Pas de bilan en 2014	Pas de bilan en 2014 (0% en 2013)	10	Pas de bilan en 2014 (6mg/L en 2013)	19	Pas de bilan en 2014 (49mg/L)	11	Pas de bilan en 2014 12mg/L en 2013	Pas de bilan en 2014
MARSSAC SUR TARN (communale)	2500	1 908	76,33%	150	95	300	229	175	118	497,5
SAINT-JUERY (LOT.CLOS de ROUSSET)	80	Pas de bilan en 2014 (13 en 2013)	Pas de bilan en 2014 (15.63% en 2013)	4,8	Pas de bilan en 2014 (0.75 en 2013)	9,6	Pas de bilan en 2014 (1.5 en 2013)	5,6	Pas de bilan en 2014 (0.2 en 2013)	Pas de bilan en 2014 (4 en 2013)
SALIES (Bourg)	200	Pas de bilan en 2014 (24 en 2013)	Pas de bilan en 2014 (12% en 2013)	12	Pas de bilan en 2014 (0.73 en 2013)	24	Pas de bilan en 2014 (2.88 en 2013)	14	Pas de bilan en 2014 (1.11 en 2013)	Pas de bilan en 2014 (39 en 2013)
SALIES (communale)	800	1 430	178,75%	48	41,1	96	171,6	56	71,7	85,5
TERSSAC (Lagune communale)	1 050	549	52,30%	63	24,24	126	65,9	73,5	45,39	192,5
TERSSAC (ZAC ALBIPOLE)	400	Pas de bilan en 2014 (373 en 2013)	Pas de bilan en 2014 (93.25% en 2013)	24	Pas de bilan en 2014 (18.73% en 2013)	48	Pas de bilan en 2014 (44.76 en 2013)	28	Pas de bilan en 2014 (8.69 en 2013)	Pas de bilan en 2014 (67 en 2013)
ROUFFIAC	260	Pas de bilan	Pas de bilan	15,6	Pas de bilan	31,2	Pas de bilan	23,4	Pas de bilan	Pas de bilan

Tableau 8: Récapitulatif de l'autosurveillance réalisée en 2014 (ou 2013) sur les stations de traitement du grand Albigeois

■ Production et valorisation des boues

La problématique de l'élimination et de la valorisation des boues est fondamentale pour la communauté d'agglomération qui ne dispose pas d'installation de valorisation des boues.

La nouvelle station d'épuration d'Albi- Madeleine a intégré cette problématique et a déclenché le dépôt d'un nouveau dossier de plan d'épandage (récépissé de déclaration au titre de la loi sur l'eau du 11/07/2011) fondé sur une valorisation des boues sur deux filières parallèles et complémentaires : le **co-compostage et l'épandage direct sur terrains agricoles**.

Des conventions entre l'agglomération et 21 agriculteurs locaux ont été signées à cet effet (cf. carte en annexe n°3).

Stations	Boues évacuées en 2013	Boues évacuées en 2014	Filière d'évacuation et valorisation	Taux de conformité filière (%)
ALBI- MADELEINE	835,49	904	86% en compostage et 14% en épandage	100%
CARLUS	0,979	0,545	Station Albi-Madeleine	100%
CASTELNAU-DE-LEVIS			Sans objet	-
DENAT (VERSANT NORD)			Evacuation de 8,18T dessableur Station Albi-Madeleine	100%
DENAT (VERSANT SUD-OUEST)			Sans objet	-
FREJAIROLLES (HAMEAU DE MAZENS)	0,608	0,985	Station Albi-Madeleine	100%
FREJAIROLLES (BOURG - ONDESQUE)			Sans objet	-
LABASTIDE DENAT (COMMUNALE)			Sans objet	-
MARSSAC SUR TARN (COMMUNALE)	24,145	30,776	Station Albi-Madeleine	100%
SAINT-JUERY (LOT.CLOS de ROUSSET)	0,351	0,413	Station Albi-Madeleine	100%
SALIES (Bourg)	0,323	0,121	Station Albi-Madeleine	100%
SALIES (COMMUNALE)			Sans objet	-
TERSSAC (LAGUNE COMMUNALE)			Sans objet	-
TERSSAC (ZAC ALBIPOLE)	11,001	8,858	Station Albi-Madeleine	100%
MARSSAC Beau site	0,109	0,081	Station Albi-Madeleine	100%
MARSSAC La Source	0,109	0,081	Station Albi-Madeleine	100%
ROUFFIAC			Sans objet	-
Total	873.11	945,86	indicateur P206.3	100%

Tableau 9 : Production et valorisation des boues

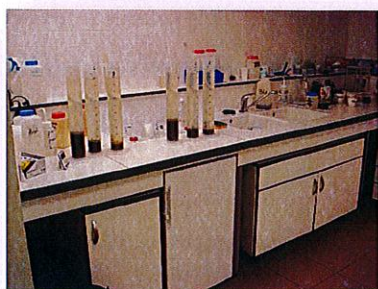
■ Qualité de l'eau rejetée au milieu naturel

Analyses

Les prélèvements et le calendrier d'analyses sont fixés par le SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration), du département du Tarn.

Les analyses sont effectuées par le laboratoire d'hygiène départemental d'Albi.

Dans le cadre d'une auto surveillance soumise à la validation de l'agence de l'eau Adour-Garonne, du SATESE du Tarn et du service départemental de police de l'eau du Tarn, les agents du service assainissement réalisent in situ les analyses d'autosurveillance de la station d'épuration d'Albi-Madeleine.



Résultats d'analyses

Les paramètres étudiés sont physico-chimiques : pH, conductivité, demande biochimique sur 5 jours, demande chimique, matières en suspension, azote, phosphore.

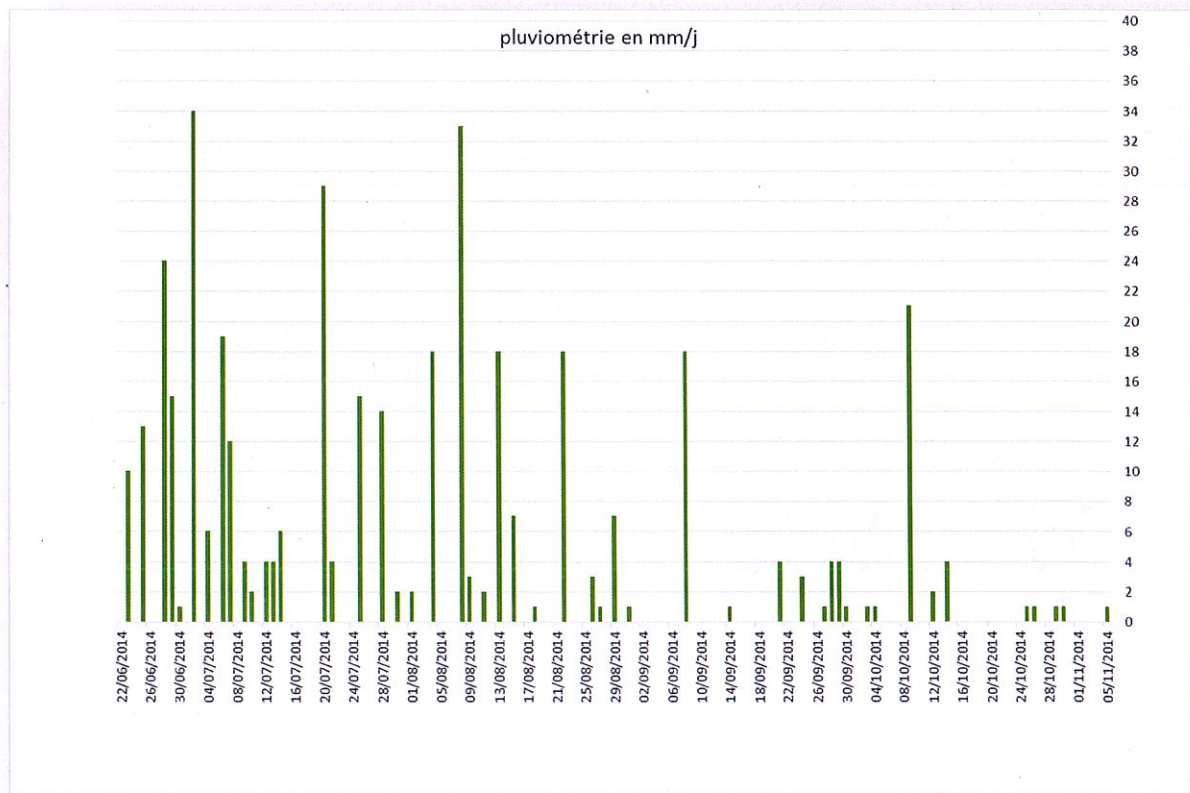
Est également effectuée à chaque visite une caractérisation des boues : test complet de décantation.

Résumé des analyses effectuées en 2014

La fréquence des contrôles réglementaires et les normes de rejet dépendent de la taille des unités de traitement. Ainsi 104 bilans réglementaires ont été réalisés sur la station de la Madeleine.

Sur les petites unités de traitement, la fréquence des bilans est ramenée à 1 ou 2 par an ou une fois tous les deux ans.

Un échantillon de l'unité de Castelnau contient beaucoup d'algues. Les faibles précipitations des mois de septembre octobre sur la région (voir graphe ci-dessous) indiquent un ensoleillement important ce qui favorise le développement d'algues sur la lagune.



L'unité de traitement de Fréjairolles Ondesque indique sur un des deux bilans un abattement inférieur de 1 % à la réglementation sur le paramètre DCO. L'ensemble des incertitudes sur des différentes étapes de la démarche de contrôle (prélèvement, débitmétrerie, analyse) représente plus de 1%.

Les moyennes des résultats des analyses réalisées sont rassemblées dans le tableau suivant.

- 7 JUIL. 2015

Stations	Capacité en EH	Débit nominal par temps sec (m ³ /j)	Charge polluante moyenne							Nbre de bilans 24/24	Nbre de bilans 24h Conformes	Observations	taux de conformité %
			pH	Concentrations en sortie (mg/l)									
				MES	DBO5	DCO	Nk	Pt					
indicateur norme de rejet			5,5-8,5	35	25	125	15	2					
ALBI- MADELEINE	91000	13771		4	3	27	6,8	1,47	104	104	Aucune	100%	
CARLUS	200		6,45	7,7	6	82	33,4	12,7			Aucune	/	
CASTELNAU-DE-LEVIS	1050	84,25	7,9-8,02	32,4	26	185	18	2,3	2	1	Bilan de novembre : en sortie, on remarque une forte présence d'algues et une eau très colorée (verte), comme en témoignent les écarts sur les analyses sur échantillon filtré et non filtré.	50%	
DENAT (versant nord)	200			17	15	99	5,91		1	1		100%	
DENAT (versant sud-ouest)	240			110	70	300	31,5	7,45			Prélèvement ponctuel	/	
FREJAIROLLES (Hameau de Mazens)	250		7,1	15	9	41	6,2	3,76			Prélèvement ponctuel	/	
FREJAIROLLES (Bourg - Ondesque)	1300	60,85	7,25-7,3	10,5	12,5	85,8	10,9	5	2	1	Bilan d'octobre: rendement DCO 84% pour 85% attendu	50%	
LABASTIDE DENAT (communale)	160			12	22	99					Prélèvement ponctuel	/	
MARSSAC (communale)	2500	487,5	7,55-7,65	2,6	2,7	38,2	5,2	3,7	2	2		100%	
SAINT-JUERY (LOT.CLOS de ROUSSET)	80										Pas d'analyse en 2014	/	
SALIES (Bourg)	200		6,8	14	11	116	33	15			Prélèvement ponctuel	/	
SALIES (communale)	800	85,5	8,5	4,6	3	48	3,3	1,96	1	1		100%	
TERSSAC (lagune communale)	1050	192,5	8,2-8,7	21,2	19,2	66	10,9	1,3	2	2		100%	
TERSSAC (ZAC ALBIPOLE)	400		7,6	400	87	534	50,5	11,1			Prélèvement ponctuel	/	
ROUFFIAC	260		7,2	28	13	99	17,1	7			Prélèvement ponctuel	/	

Tableau 10 : Analyses de la qualité des eaux rejetées

2.5. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Par application des dispositions de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, et répondant à une demande de la Cour des Comptes dans son rapport sur les services publics de l'eau et de l'assainissement en 2003, le décret et l'arrêté ministériel du 2 mai 2007 relatifs au rapport annuel imposent aux collectivités à compter de 2009 la production d'une quinzaine d'indicateurs de performance.

Référence	Libellé	2012	2013	2014
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement des effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	10	15	15
P201.1	Taux de desserte par les réseaux de collecte d'eaux usées	84.41%	85.22%	85.25 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	80 points	80 points	80 points
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies par application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100 %	100 %
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100 %	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100 %	100 %
P206.3	Taux de boues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	23 975 €	56 777 € HT	73 807 € HT
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0.11 ‰	0.07 ‰	0.11 ‰
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	4.76	4.74	4.66
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte	0.56 %	1.01 %	0.91 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100 %	100 %	100 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	80	80	80
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	5.1 ans	14 ans	22 ans
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1.06 %	1.23 %	1.42 %
P258.1	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	0.28 ‰	0.25 ‰	0.30 ‰

Tableau 11 : Indicateurs de performance

■ Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (indicateur **D202.0**)

Fin 2014, **on recense 15 autorisations et/ou convention de déversement d'eaux usées non domestiques** au réseau public d'assainissement collectif.

Elles font l'objet d'une surveillance annuelle à trimestrielle, suivant les établissements et d'une révision obligatoire a minima tous les 5 ans.

■ Taux de desserte par les réseaux de collecte d'eaux usées (indicateur **P201.1**)

Cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement pour les abonnés relevant du service d'assainissement collectif

Le service d'assainissement collectif dessert **36 176 abonnés** ce qui représente **70 755 habitants**. Cet indicateur est précisé au paragraphe présentation du territoire desservi.

Le service d'eau potable comprend **42 437 abonnés** ce qui représente **84 110 habitants**.

Le taux de desserte est de 85.25 % en 2014

En 2013, il était de 85.22%.

■ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (indicateur **P202.2**)

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et suivre leur évolution.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **80 points** comme en 2013.

Indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées. De 0 à 60 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 100 elles sont relatives à la gestion du réseau

		Nombre de points possible	Nombre de points obtenus par la Communauté d'agglomération
A - Plan du réseau de collecte	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	+10	10
	mise à jour du plan au moins annuelle	+10	10
B - Informations sur les éléments constitutifs du réseau de collecte hors branchements	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année)	+10	10
	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	+10	0
	localisation et description de tous les ouvrages annexes	+10	10
	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau	+10	0
C - Informations sur les interventions sur le réseau	définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	+10 et 0 pour une réalisation partielle	10
	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	+10 et 0 pour une réalisation partielle	10
	existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	+10	10
	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	+10	10
TOTAL: des points obtenus		de 0 à 100	80

▪ **Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (indicateur P203.3)**

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

100 % conformes comme en 2013

▪ **Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (P204.3)**

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Cet indicateur résulte des conformités de chaque station de traitement des eaux usées (STEU) du service, pondérées par la charge entrante en DBO5 (moyenne annuelle). La conformité des STEU ne peut pas être saisie et est renseigné automatiquement par les services de l'état à partir des données ROSEAU.

100% conformes comme en 2013

Source : <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr>

▪ **Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (P205.3)**

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Cet indicateur résulte des conformités de chaque station de traitement des eaux usées (STEU) du service, pondérées par la charge moyenne entrante en DBO5 (moyenne annuelle). La conformité des STEU ne peut pas être saisie et est renseigné automatiquement par les services de l'état à partir des données ROSEAU.

100 % conformes comme en 2013 (hors STEP Albipôle)

Source : <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr>

▪ **Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)**

L'indicateur mesure le **niveau de maîtrise de l'opérateur dans l'évacuation des boues issues du traitement des eaux usées et unitaires**

Cet indicateur est de **100 %**.

■ **Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (P207.0)**

Le service assainissement est amené à abandonner l'encaissement de certaines sommes qui sont considérées comme irrécouvrables (surendettement du débiteur, liquidation d'entreprise, adresse erronée ...).

Total abandon de créances 2014 : **73 807 € HT**

En 2013 : 56 777.96 € HT

Les abandons de créances peuvent concerner différents exercices antérieurs.

■ **Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)**

	2012	2013	2014
Nombre de demandes d'indemnisation	8	5	8
Nombre d'habitants desservis	69 575	70 346	70 755
Taux de débordement	0,11 ‰	0.07 ‰	0,11 ‰

Les chiffres mentionnés dans le tableau ne correspondent qu'aux demandes effectuées par les usagers et ne conduisent pas de façon systématique à une indemnisation.

■ **Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)**

L'indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...)

L'indicateur indique le nombre de points noirs pour 100 km de réseau de collecte des eaux usées hors branchements :

Longueur du réseau de collecte en mètres	Réseau Albi (hors branchement):	207 063	471 396
	Autres réseaux:	264 333	
Nombre de points noirs du réseau de collecte 2014 (par 100 km de réseau)			4.66
Nombre de points noirs du réseau de collecte 2013 (par 100 km de réseau)			4.74

■ Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (indicateur P253.2)

Cet indicateur permet de compléter l'information sur la qualité de la gestion patrimoniale du service donné par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées.

		Année 2012		Année 2013	Année 2014
Linéaire de réseau renouvelé (hors extension)	Réseau Albi (EU)	2 605	2 605	1 826	2 042
	Autres communes (en ml)	0			
Longueur du réseau de collecte	Réseau Albi (en ml)	205 759	461 473	463 559	471 396
	Autres communes (en ml)	255 714			
	Taux moyen de renouvellement réseau EU (sur 5 ans) (P253.2)	0.56 %		1.01%	0.91 %

■ Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (indicateur P254.3)

Performances des ouvrages > à 2000 EH - **Conformes à 100 %** comme en 2013.

■ Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (indicateur P255.3)

L'indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles)

Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel est de **80 points** comme en 2013.

		Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus par l'agglomération 2013 et 2014
A – Éléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux non raccordés, DO, trop pleins de PR)	20	20
	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	10	10
A – Éléments communs à tous les types de réseaux	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant l'arrêté du 22 juin 2007	30	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration en application de l'arrêté du 22 juin 2007	10	0
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	10	0
B – Secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires drainant au moins 70 % du territoire desservi en amont	+10	0
C – Secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des DO	+10	0
TOTAL		de 0 à 120	80

■ Durée d'extinction de la dette de la collectivité (indicateur P256.2)

La durée d'extinction de la dette, indice de performance p 256.2 de qualité du service assainissement correspond à l'encours de la dette (capital restant dû au titre des emprunts contractés), calculé au 31 décembre de l'année N divisé l'épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles incluant les intérêts d'emprunts à l'exclusion du capital remboursé).

Epargne brute au 31/12/2014 : 1 466 390 euros

Capital restant dû au 31/12/2014 : 30 068 467.00 euros

Durée d'extinction de la dette : 20 années

En 2013, elle était de 14 années.

- **Taux d'impayés sur les factures d'eau de**
(indicateur **P257.0)**

Ces données sont fournies par les services d'eau potable qui facturent pour le compte de l'agglomération la redevance assainissement.

Pour l'année 2014, le taux d'impayés s'élève à **1.42 %**.

Pour l'année 2013, il s'élevait à 1.23 %.

- **Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites**
reçues : (indicateur **P258.1).**

	2012	2013	2014
Nombre de réclamations	10	9	10
Nombre d'abonnés desservis	35 308	35 717	36 176
Taux de réclamations	0,28 ‰	0,25 ‰	0,30 ‰

Envoyé en préfecture le 06/07/2015

Reçu en préfecture le 06/07/2015

Affiché le - 7 JUL. 2015 

ID : 081-248100737-20150706-4_107_2015-DE

3- Assainissement non collectif

3.1. USAGER NON COLLECTIF

L'utilisateur du service public de l'assainissement non collectif est le bénéficiaire des prestations individualisées de ce service. L'utilisateur de ce service est soit le propriétaire de l'immeuble équipé ou à équiper d'un dispositif d'assainissement non collectif soit celui qui occupe cet immeuble à quelque titre que ce soit.

3.2. ACTIVITE DU SERVICE

Le service réalise quatre catégories de contrôles :

✓ Le contrôle de conception d'une installation nouvelle

La conception et l'implantation de toute installation, nouvelle ou réhabilitée, doivent être conformes aux prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif, définies par arrêté interministériel du 7 mars 2012 et par la norme XP DTU 64.1, et par la réglementation locale (cf. zonages d'assainissement locaux).

Le service intervient soit dans le cadre d'une instruction de demande de permis de construire soit dans le cadre d'un projet de réhabilitation d'une installation existante ou d'un équipement d'un immeuble existant.

✓ Le contrôle de bonne exécution d'une installation nouvelle

Ce contrôle a pour objet de vérifier que la réalisation, la modification ou la réhabilitation des ouvrages est conforme au projet du pétitionnaire validé par le SPANC. Il porte notamment sur le type de dispositif installé, son implantation, ses dimensions, la mise en œuvre des différents éléments de collecte, de prétraitement, de traitement et, le cas échéant, d'évacuation des eaux traitées et la bonne exécution des travaux.

✓ Le diagnostic des installations existantes

Tout immeuble rejetant des eaux usées domestiques et non raccordé au réseau public donne lieu à un contrôle de diagnostic par les agents du SPANC. Le SPANC effectue ce contrôle par une visite sur place destinée à vérifier :

- l'existence d'une installation d'assainissement non collectif ;
- l'implantation, les caractéristiques et l'état de cette installation ;
- le bon fonctionnement et l'entretien de celle-ci apprécié dans les conditions prévues à l'article 15.

A la suite de ce diagnostic, le SPANC émet un avis qui pourra être conforme sans pollution, non conforme sans pollution, non conforme à faible pollution ou non conforme à forte pollution.

En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, le rapport de contrôle daté de moins de trois ans du SPANC doit être intégré au dossier de diagnostic technique, prévu aux articles L. 271-4 et L. 271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation. Ce contrôle comprend :

- une visite de terrain
- l'actualisation du diagnostic initial
- la réalisation et l'édition d'un nouveau rapport
- la transmission du rapport au vendeur ou / et au notaire.

✓ Le contrôle périodique des installations existantes

Dans un délai de 6 ans après le diagnostic, le SPANC effectue une nouvelle vérification périodique du bon fonctionnement des installations selon les mêmes critères que pour le diagnostic.

✓ **Les contrôles réalisés :**

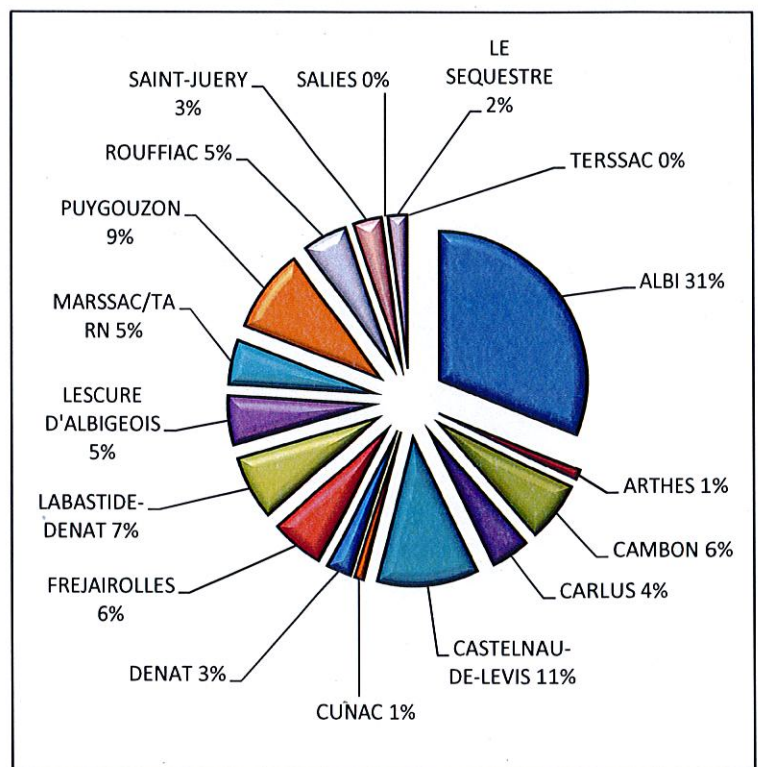
Prestation	2011	2012	2013	2014
Contrôle de conception installation nouvelle et réhabilitée	142	130	149	187
Contrôle de bonne exécution installation nouvelle et réhabilitée	84	114	114	145
Diagnostic des installations existantes	545	150	142	200
Diagnostic dans le cadre d'une vente immobilière				73

Tableau 12 : contrôles réalisés

3.3. CONTROLE DE CONCEPTION ET DE REALISATION

En 2014, **187 contrôles de conception** ont été réalisés sur des installations nouvelles ou réhabilitées, soit une augmentation de 25.50 % par rapport à 2013. Ces contrôles sont répartis sur le territoire de la façon suivante :

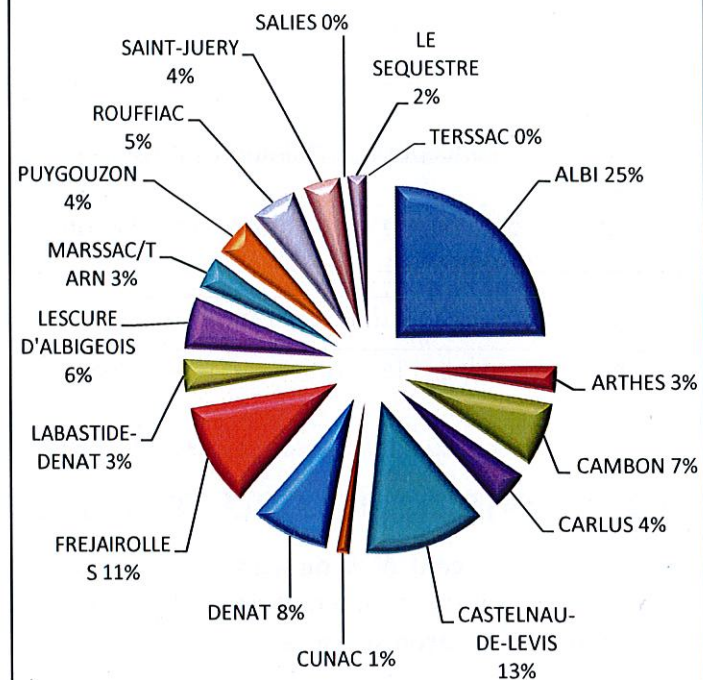
	Contrôle de conception installations nouvelles et réhabilitées
Albi	58
Arthès	2
Cambon	12
Carlus	8
Castelnau de Lévis	21
Cunac	2
Dénat	5
Fréjairolles	11
Labastide Dénat	13
Lescure d'Albigeois	10
Marssac sur Tarn	9
Puygouzon	17
Rouffiac	9
Saint-Juéry	6
Saliès	0
Le Séquestre	4
Terssac	0
TOTAL	187



Graphique 4 : Contrôles de conception

Le service a également réalisé **145 contrôles de réalisation conformes** sur les installations nouvelles ou réhabilitées, soit 27.19 % d'augmentation par rapport à 2013.

	Contrôle de bonne exécution installations nouvelles et réhabilitées
Albi	36
Arthès	4
Cambon	10
Carlus	6
Castelnau de Lévis	19
Cunac	2
Dénat	12
Fréjairolles	16
Labastide Dénat	5
Lescure d'Albigeois	8
Marssac sur Tarn	5
Puygouzon	6
Rouffiac	7
Saint-Juéry	6
Saliès	0
Le Séquestre	3
Terssac	0
TOTAL	145



Graphe 5 : Contrôles de réalisation

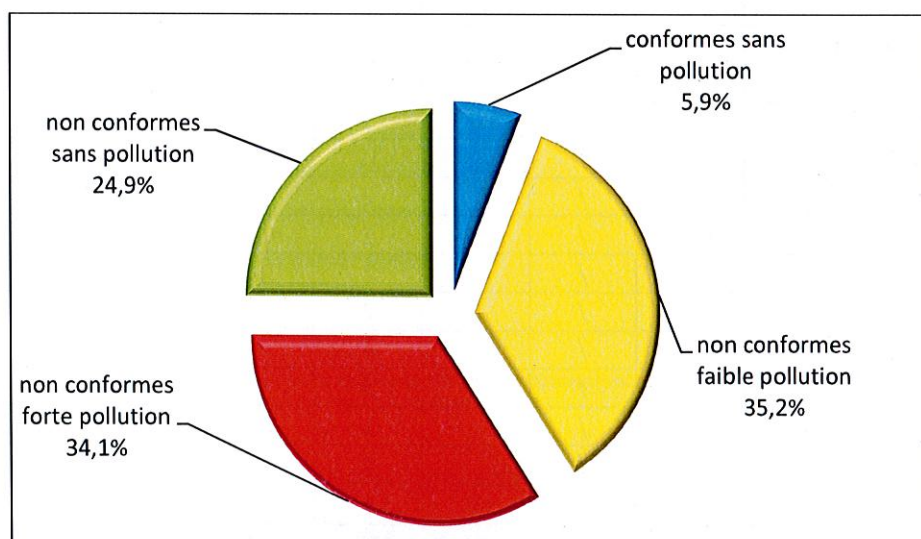
3.4. DIAGNOSTIC SUR LES INSTALLATIONS EXISTANTES

En 2014, **200 diagnostics sur les installations existantes** ont été réalisés soit une augmentation de 40.85 % par rapport à 2013. Ainsi que **73 diagnostics réalisés** dans le cadre d'une vente immobilière.

La répartition des diagnostics et leurs résultats est la suivante :

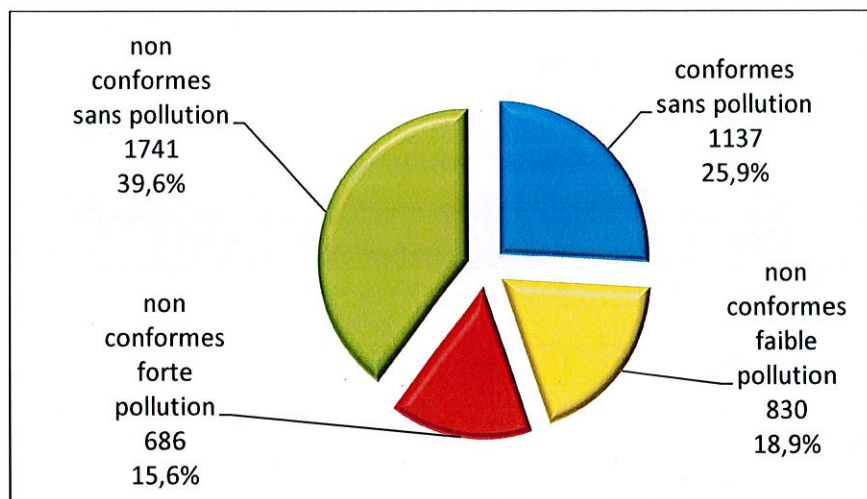
Commune	Nombre de diagnostics	Conforme	Non conforme sans pollution	Non conforme faible pollution	Non conforme forte pollution
Albi	141	4	47	43	47
Arthès	10		3	5	2
Cambon	15	1	2	8	4
Carlus	2		2		
Castelnau de Lévis	10			7	3
Cunac	2			2	
Dénat	9	1	1	2	5
Fréjairolles	17	3	3	7	4
Labastide Dénat	3		1		2
Lescure d'Albigeois	14			3	11
Le Séquestre	4		1	1	2
Marssac	8	3	2	2	1
Puygouzon	15	2	3	7	3
Rouffiac	16	1	3	8	4
Saliès	0				
Saint-Juéry	6	1			5
Terssac	1			1	
TOTAL	273	16	68	96	93

Tableau 12 : Diagnostics des installations existantes



Graph 6 : Répartition des diagnostics 2014 en fonction de leur classement

Répartition des diagnostics en fonction de leur classement depuis le commencement de la campagne en 2007



Graphique 7 : Répartition des diagnostics depuis 2007 en fonction de leur classement

3.5. DOSSIERS SUBVENTIONNES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR ADOUR GARONNE POUR LA REHABILITATION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En 2014, 51 dossiers ont été subventionnés par l'agence de l'Eau Adour Garonne pour permettre la réhabilitation

Bilan pluriannuel	Dossiers subventionnés AEAG						
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
ALBI	9	/	15	18	37	24	25
ARTHES	2	/	2	1	5	3	1
CAMBON	1	/	1	6	5	6	1
CARLUS		/	3	2	3	9	
CASTELNAU-DE-LEVIS	4	/	1	1	5	8	2
CUNAC	4	/	1	1	2	3	
DENAT		/	3	1	8	9	
FREJAIROLLES	4	/	1	12	6	8	5
LABASTIDE-DENAT	1	/		2	4	3	
LESCURE D'ALBIGEOIS	1	/	2	1	15	6	4
MARSSAC/TARN	1	/		2	6	4	1
PUYGOUZON	1	/	1	2	9	6	4
ROUFFIAC		/	1	4	4	6	4
SAINT-JUERY	1	/	2	2	2	3	
SALIES		/		1			1
LE SEQUESTRE		/		1	4	1	3
TERSSAC	1	/	1	1	3	1	
TOTAL C2A	30	0	34	58	118	100	51

Tableau 13 : Dossiers subventionnés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne

3.6. INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur D302.0)

En conséquence, la valeur de l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de **110** (indice D302.0 - valeur de 0 à 140). Cet indice est détaillé dans le chapitre 3 indicateurs de performance.

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B. Le tableau B est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est 100

Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif

	Oui	Non	Obtenu
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération.	20	0	20
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération.	20	0	20
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans.	30	0	30
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations.	30	0	30
TOTAL	100		100

Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif

	Oui	Non	Obtenu
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations.	10	0	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations.	20	0	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	10	0	10
Total	40		10

- 7 JUL. 2015

■ **Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif**
(référence **P301.3**)

	2011	2012	2013	2014
Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	3 546	4 046	4 396	4 394
Nombre total d'installations contrôlées, jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service au 31 décembre	747	783	949	1 137
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif en % (indicateur P301.3)	21 %	19.4 %	21.59%	25.88 %

7 JUL. 2015

SLO

4- Tarification du service et montants financiers

4.1. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2.1.1 Prix du Service assainissement collectif

Les dépenses d'exploitation et d'investissement du service d'assainissement font l'objet du vote d'un budget annexe au budget général de l'agglomération, dont l'équilibre est principalement atteint par des redevances réclamées à l'utilisateur. Ces redevances font l'objet d'une facturation par les services d'eau potable pour le compte du service assainissement de l'agglomération. Des conventions de facturation ont été signées à cet effet avec les services correspondants.

■ Le prix du service collecte

Jusque fin 2009, le tarif de la redevance collecte a été fixé librement par chaque commune pour équilibrer les dépenses d'exploitation et d'investissement liées à la création et à l'entretien de réseaux de collecte des eaux usées.

En 2010, la communauté d'agglomération de l'albigeois a repris les mêmes tarifs individuels de chaque commune. Pour les communes dont le service de collecte n'était pas assujéti à la TVA les tarifs TTC ont été maintenus de façon à qu'il n'y ait pas d'incidence pour l'utilisateur.

■ Le prix du service traitement

Depuis le 1^{er} mai 2004, les dépenses liées de traitement et réseaux structurants » sont engagées la communauté d'agglomération. Une redevance spécifique unique mutualisée sur les 17 communes a été mise en place pour permettre d'équilibrer ces dépenses.

Le tarif de cette redevance voté annuellement n'est basé que sur la consommation d'eau (pas de part fixe).

En 2012, le conseil s'est prononcé pour tendre vers une harmonisation des tarifs sur l'ensemble du territoire.

Dans une démarche de sensibilisation aux économies d'eau, il n'a été conservé qu'une part proportionnelle, la part fixe ou abonnement a été supprimée afin que chaque redevable ne paye que ce qu'il consomme.

Communes	Mode de gestion	Type de redevance	Tarifs TTC assain. 2010	Tarifs TTC assain. 2011	Tarifs TTC assain. 2012	Tarifs TTC assain. 2013	Tarifs TTC assain. 2014 par m ³
ALBI	Régie	Part fixe	3,00 €	3,00 €	3,04 €	0,00 €	1,40 €

7 JU 2015

	communale	Part collecte proportionnelle	0,57€/m ³	0,57€/m ³	0,57€/m ³	0,68€/m ³	107_2015-DE
		Part traitement proportionnelle	0,66€/m ³	0,66€/m ³	0,66€/m ³	0,71€/m ³	
ARTHES	Régie communale	Abonnement	36,00 €	36,00 €	36,51 €	0,00 €	2,15 €
		Part collecte proportionnelle	1,00 €/m ³	1,00 €/m ³	1,00 €/m ³	1,42€/m ³	
		Part traitement proportionnelle	0,66€/m ³	0,66€/m ³	0,66€/m ³	0,71€/m ³	
CAMBON	Régie communale	Abonnement	38,00 €	38,00 €	38,54 €	0,00 €	1,63 €
		Part collecte proportionnelle	0,55€/m ³	0,55€/m ³	0,55€/m ³	0,91€/m ³	
		Part traitement proportionnelle	0,66€/m ³	0,66€/m ³	0,66€/m ³	0,71€/m ³	
CARLUS	Régie communale	Abonnement	25 €/an	25 €/an	25,36 €	0,00 €	1,40 €
		Part collecte proportionnelle	0,34 €/m ³	0,34 €/m ³	0,34 €/m ³	0,68 €/m ³	
		Part traitement proportionnelle	0,66€/m ³	0,66€/m ³	0,66€/m ³	0,71€/m ³	
CASTELNAU de LEVIS	Régie communale	Abonnement	22,16 €	22,16 €	22,47 €	0,00 €	1,40 €
		Part collecte proportionnelle	0,22 €/m ³	0,22 €/m ³	0,22 €/m ³	0,68€/m ³	
		Part traitement proportionnelle	0,66€/m ³	0,66€/m ³	0,66€/m ³	0,71€/m ³	
CUNAC	Régie communale	Abonnement	42,00 €	42,00 €	42,60 €	0,00 €	1,51 €
		Part collecte proportionnelle	0,39 €/m ³	0,39 €/m ³	0,39 €/m ³	0,78€/m ³	
		Part traitement proportionnelle	0,66€/m ³	0,66€/m ³	0,66€/m ³	0,71€/m ³	
DENAT	Régie communale	Abonnement	11,00 €	11,00 €	11,16 €	0,00 €	1,40 €
		Part collecte proportionnelle	0,43 €/m ³	0,43 €/m ³	0,43 €/m ³	0,68€/m ³	
		Part traitement proportionnelle	0,66€/m ³	0,66€/m ³	0,66€/m ³	0,71€/m ³	
FREJAIROLLES	Régie communale	Abonnement	18,30 €	18,30 €	18,56 €	0,00 €	1,40 €
		Part collecte proportionnelle	0,15€/m ³	0,15 €/m ³	0,15 €	0,68 €/m ³	
		Part traitement proportionnelle	0,66€/m ³	0,66€/m ³	0,66€/m ³	0,71€/m ³	
LABASTIDE DENAT	Régie communale	Abonnement	10,00 €	10,00 €	10,14 €	0,00 €	1,40 €
		Part collecte proportionnelle	0,35 €/m ³	0,35 €/m ³	0,35 €/m ³	0,68€/m ³	
		Part traitement proportionnelle	0,66€/m ³	0,66€/m ³	0,66€/m ³	0,71€/m ³	
LE SEQUESTRE	Régie communale	Part proportionnelle progressive	0,44 €/m ³	0,44 €/m ³	0,22 €	0,38 €	1,10 €
		Part collecte proportionnelle	Base 120 m ³	Base 120 m ³	Base 120 m ³	Base 120 m ³	Base 120 m ³
		Part traitement proportionnelle	0,66€/m ³	0,66€/m ³	0,66€/m ³	0,71€/m ³	0,73€/m ³
LESCURE	Régie communale	Abonnement	26,38 €	26,38 €	26,75 €	0,00 €	1,47 €
		Part collecte proportionnelle	0,50€/m ³	0,50€/m ³	0,50€/m ³	0,74€/m ³	
		Part traitement proportionnelle	0,66€/m ³	0,66€/m ³	0,66€/m ³	0,71€/m ³	
MARSSAC	Régie communale	Part communale proportionnelle	0,240 €/m ³	0,240 €/m ³	0,35 €	0,68 €/m ³	1,40 €
		Part traitement proportionnelle	0,66€/m ³	0,66€/m ³	0,66€/m ³	0,71€/m ³	
PUYGOUZON	Régie communale	Abonnement	50,00 €	50,00 €	50,71 €	0,00 €	1,44 €
		Part collecte proportionnelle	0,35 €/m ³	0,35 €/m ³	0,35 €/m ³	0,71€/m ³	
		Part traitement proportionnelle	0,66€/m ³	0,66€/m ³	0,66€/m ³	0,71€/m ³	
SAINT-JUERY	Régie communale	Abonnement	9,18 €	9,18 €	9,31 €	0,00 €	1,40 €
		Part collecte proportionnelle	0,48 €/m ³	0,48 €/m ³	0,48 €/m ³	0,68 €/m ³	
		Part traitement proportionnelle	0,66€/m ³	0,66€/m ³	0,66€/m ³	0,71€/m ³	
SALIES	Régie communale	Abonnement	1,50 €	1,50 €	1,52 €	0,00 €	1,40 €
		Part proportionnelle	0,10 €/m ³	0,10 €/m ³	0,10 €/m ³	0,68€/m ³	
		Part traitement proportionnelle	0,66€/m ³	0,66€/m ³	0,66€/m ³	0,71€/m ³	
TERSSAC	Régie communale	Part collecte proportionnelle	0,25 €/m ³	0,25 €/m ³	0,25 €/m ³	0,68 €/m ³	1,40 €
		Part traitement proportionnelle	0,66€/m ³	0,66€/m ³	0,66€/m ³	0,71€/m ³	

Tableau 14 : Evolution des tarifs par m³

■ Les taxes

Taxe sur la Valeur ajoutée

Une Taxe sur la Valeur ajoutée (T.V.A.) est réclamée sur le prix HT du service assainissement conformément à l'instruction de la direction générale des impôts du 19/03/93.

Les services d'assainissement bénéficient d'une TVA au taux réduit de 10% au lieu de 20 %.

Taxe sur la modernisation des réseaux

Depuis 2008, tout usager dont les activités entraînent des rejets d'eaux usées dans un réseau public de collecte est soumis à une redevance de modernisation des réseaux de collecte réclamée par les services assainissement pour le compte de l'agence de l'eau Adour Garonne. En 2014, elle a été fixée à 0.23 euros HT.

■ Montants assainissement factures en 2014 pour un volume de 120 m³

Pour la totalité du service assainissement, à la fois communal et communautaire, un usager consommant (et donc rejetant) en moyenne 120 m³ se verra facturer, selon la commune, les montants suivants (hors redevances de l'Agence de l'Eau):

Commune	COLLECTE Part proportionnelle (HT) en €	TRAITEMENT Part proportionnelle (HT) en €	TOTAL HT (€)	Redevance Agence de l'eau 0,23€ HT /m3	TVA 10%	TOTAL TTC en €	Prix total ramené au m3 en €
ALBI	73,80	79,20	153,00	26,40	17,94	197,34	1,64
ARTHES	154,80	79,20	234,00	26,40	26,04	286,44	2,39
CAMBON	99,00	79,20	178,20	26,40	20,46	225,06	1,88
CARLUS	73,80	79,20	153,00	26,40	17,94	197,34	1,64
CASTELNAU DE LEVIS	73,80	79,20	153,00	26,40	17,94	197,34	1,64
CUNAC	85,20	79,20	164,40	26,40	19,08	209,88	1,75
DENAT	73,80	79,20	153,00	26,40	17,94	197,34	1,64
FREJAIROLLES	73,80	79,20	153,00	26,40	17,94	197,34	1,64
LABASTIDE DENAT	73,80	79,20	153,00	26,40	17,94	197,34	1,64
LE SEQUESTRE	40,92	79,20	120,12	26,40	14,65	161,17	1,34
LESCURE D'ALBIGEOIS	80,88	79,20	160,08	26,40	18,65	205,13	1,71
MARSSAC	73,80	79,20	153,00	26,40	17,94	197,34	1,64
PUYGOUZON	77,40	79,20	156,60	26,40	18,30	201,30	1,68
ROUFFIAC		0,00	0,00		0,00		
SAINT-JUERY	73,80	79,20	153,00	26,40	17,94	197,34	1,64
SALIES	73,80	79,20	153,00	26,40	17,94	197,34	1,64
TERSSAC	73,80	79,20	153,00	26,40	17,94	197,34	1,64
MINIMUM	40,92	75,60	0,00			161,17	1,34
MAXIMUM	154,80	75,60	234,00			286,44	2,39
MOYENNE	79,76	75,60	149,61			203,90	1,70

Tableau 15 : Tarif pour une facture de 120 m³

2.1.2 Coût du service et recettes associées

Présentation des dépenses et recettes du service en 2014

EXPLOITATION					
	2010	2011	2012	2013	2014
DEPENSES	3 990 567,76	5 657 231,59	5 400 965,85	5 545 595,39	5 629 255.38
RECETTES	5 577 811,07	6 006 885,61	6 714 099.89	6 507 190,37	6 469 621.64

Détail des dépenses et recettes d'exploitation en 2014

DEPENSES			
	2012	2013	2014
Charges à caractère général	1 643 554.67	1 420 617.06	1 916 768.98
Charges en personnel	750 903.90	854 014.81	844 812.70
Charges financières	1 141 867.32	1 085 430.26	1 151 302.84
Dotations aux amortissements	1 050 620.29	1 283 600.00	893 907.87
Autres charges	72 796.67	204 040.98	168 303.99
Redevance modernisation Agence de l'Eau	741 223.00	697 892.28	654 159.00
RECETTES			
	2012	2013	2014
Redevances assainissement dont redevance modernisation Agence de l'eau	5 808 505.83	5 873 061.93	5 818 237.71
Subventions d'exploitation	342 773.00	250 234.00	287 022.00
Quote-part des subventions	554 048.79	350 408.84	349 510.68
Autres produits gestion courante	6 718.76	7 227.97	294.17
Produits exceptionnels	2 053.51	26 257.63	12 869.01
Atténuations de charges			1 688.07
TOTAL	6 714 099.89	6 507 190.37	6 469 621.64

Tableau 16 : Dépenses et recettes d'exploitation budget assainissement collectif

4.2. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

▪ Prix du service

Les tarifs et prestations en vigueur pour l'exercice 2011 ont été fixés par délibération n°2 - 477 2011 en date du 15 mars 2011. Cette nouvelle grille tarifaire vient après 4 années sans modification de tarifs. La réglementation ayant évolué dans ce domaine imposant au service de nouvelles prestations comme le diagnostic dans le cadre d'une vente immobilière. La nouvelle réglementation permet de nouveaux agréments pour les assainissements non collectif ce qui offre aux particuliers un plus large choix de dispositifs mais qui ont débouché sur des contrôles plus long et plus complexe concernant les contrôles de ces nouvelles installations, ce qui a impliqué une augmentation de ces tarifs.

Prestation	Tarif TTC en vigueur lors de l'exercice 2011	Tarif TTC en vigueur lors de l'exercice 2012 (Tva 5.5%)	Tarif TTC en vigueur lors de l'exercice 2013 (Tva 7%)	Tarif TTC en vigueur lors de l'exercice 2014 (Tva 10%)
Contrôle de conception des installations nouvelles	54,86 €	54,86 €	55.64 €	57.20 €
Contrôle d'exécution des installations nouvelles	71,74 €	71,74 €	72.76 €	74,80 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	63,30 €	63,30 €	64.20 €	66.00 €
Diagnostic dans le cadre d'une vente immobilière	84,40 €	84,40 €	85.60 €	88.00 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement	Sans objet	48,53 €	48,53 €	50.60 €

Tableau 17 : Tarifs SPANC

Le recouvrement des redevances est réalisé à la prestation par la Trésorerie Albi-Périphérie après réalisation.

■ Coût du service et recettes associées

Présentation des dépenses et recettes d'exploitation du service en 2014

	2011	2012	2013	2014
DEPENSES	78 061.48	62 772.25	43 759.51	46 947.77
RECETTES	62 840.74	62 774.22	61 951.00	76 194.00

Détail des dépenses et recettes d'exploitation en 2014

DEPENSES		RECETTES	
2014		2014	
<i>Charges à caractère général</i>	2 233.73	<i>Redevances assainissement</i>	34 258.00
<i>Charges en personnel</i>	42 364.28	<i>Subventions d'exploitation</i>	41 936.00
<i>Charges financières</i>	-	<i>Produits exceptionnels</i>	-
<i>Dotations aux amortissements</i>	134.00	<i>Autres produits gestion courante</i>	-
<i>Charges exceptionnelles</i>	60.00		
<i>Autres charges de gestion courante</i>	2 155.76		
TOTAL	46 947.77	TOTAL	76 194.00

Tableau 18 : Dépenses et recettes d'exploitation budget assainissement non collectif

5- Investissements et travaux de financement

5.1. MONTANTS FINANCIERS

■ Assainissement collectif

Présentation des dépenses et recettes d'investissement de 2012 à 2014

DEPENSES			RECETTES		
2012	2013	2014	2012	2013	2014
6 635 282.13	4 184 201.60	5 172 266.33	7 011 207.26	5 085 528.13	7 045 071.30

Tableau 19 : Evolution des dépenses et recettes en assainissement collectif

Etat de la dette

20 emprunts ont été repris dans le cadre du premier transfert de compétences communales à la communauté d'agglomération et 33 emprunts supplémentaires dans le cadre du deuxième transfert, avec extinction progressive au fil des années.

Année	Capital à l'origine	Dette au 31/12/N	Intérêts	Amortissements	Annuité
2012	31 084 137.80	28 078 388.27	1 100 933.17	991 554.42	2 092 487.60
2013	30 912 157.83	27 183 118.69	1 022 659.15	1 092 352.61	2 115 011.76
2014	34 832 296.11	30 068 467.00	1 100 229.84	1 114 651.70	2 214 881.54

Tableau 20 : Investissement – état de la dette – actif en assainissement collectif

Etat de l'actif immobilisé

Il englobe les frais d'études, de terrains, de matériel et d'outillage, les unités d'épuration et réseaux structurants mis à disposition, les biens mobiliers.

Année	Valeur brute	Amortissement de l'exercice	Cumul des amortissements	VNC au 31/12/N
2012	102 747 051.53	1 050 620.29	14 170 702.43	88 575 349.10
2013	107 084 651.00	890 259.00	14 126 211.00	92 068 180.00
2014	108 997 726.78	893 907.87	15 048 639.65	93 051 496.47

Tableau 21 : Evolution de l'état de l'actif immobilisé en assainissement collectif

▪ Assainissement non collectif

Présentation des dépenses et recettes du service en 2014

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
	2013	2013	2014	2014
INVESTISSEMENT	0	136.39	306 600.00	306 734.00

Tableau 22 : Dépenses et recettes d'investissement en assainissement non collectif

En 2014, les sommes en investissement sont importantes car elles comprennent les montants des subventions de l'Agence de l'eau encaissées et reversées aux particuliers pour la réhabilitation de leur système d'assainissement autonome.

Etat de l'actif immobilisé au 31/12/2014

<i>Année</i>	<i>Valeur brute</i>	<i>Amortissement de l'exercice</i>	<i>Cumul des amortissements</i>	<i>VNC au 31/12/2011</i>
2013	17 679.03	136.39	17 269.81	409.22
2014	17679.03	134.00	17 267.42	277.61

Tableau 23 : Etat de l'actif en assainissement non collectif

5.2. TRAVAUX 2014– PROJETS 2015

■ Principales réalisations de l'année 2014

Commune	Localisation	Type de réseau	Extension / réhabilitation	Désignation travaux	Linéaire	Nombre branchements	Coût (HT)
Albi	ZAC Innoprod	EP	E	Création d'un réseau pluvial pour la collecte des eaux de la ZAC. Ouvrage cadre béton rectangulaire.	258	2	190 800
Albi	Rue des Grenadiers	EU	R	Renouvellement du réseau par un collecteur pvc sn16 diamètre 200mm	68	13	68 100
Albi	Rue des Grenadiers	EP	R	Création d'un caniveau béton pour la collecte des eaux pluviales			11 100
Albi	Liaison Charcot Claudel	EP	R	Création d'un réseau béton 400 mm pour collecter les eaux d'une nouvelle rue	67		73 700
Albi	Cimetière des Planques	EU	E	Création d'un réseau d'eaux usées à travers le cimetière pour reprendre les effluents unitaires de la cité des Planques et réalisation d'un déversoir d'orage en aval	146	0	46 100
Albi	Boulevard Carnot	EP	E	Création d'un réseau pluvial dans le cadre de la réfection complète du boulevard.	125	0	46 000
Albi	Impasse église de la Madeleine	EU	E	Création d'un réseau séparatif d'eaux usées.	49	4	11 700
Albi	Impasse et église de la Madeleine	EP	E	Création d'un réseau pluvial dans l'impasse et autour de l'église.	147	11	42 300
Albi	Rue Charles Bellet	EU	R	Renouvellement du réseau avant la réfection complète de la voirie.	106	17	58 100
Albi	Rue Charles Bellet	EP	R	Renouvellement du réseau avant la réfection complète de la voirie.	52	4 avaloirs	20 000
Albi	Rue Rochegude	EU	R	Renouvellement du réseau avant la réfection complète de la voirie.	60	11	24 300
Albi	Rue de la Madeleine	EP	R	Renouvellement du réseau avant la réfection complète de la voirie.	153	1	61 200
Albi	Rue de la Madeleine	EU	R	Renouvellement du réseau avant la réfection complète de la voirie.	127	19	56 000
Albi	Carrefour rue Porta rue de la Madeleine	EU	R	Renouvellement du réseau très vétuste.	70	11	38 700
Albi	Carrefour rue Porta rue de la Madeleine	EP	R	Renouvellement du réseau très vétuste.	71	7	55 300

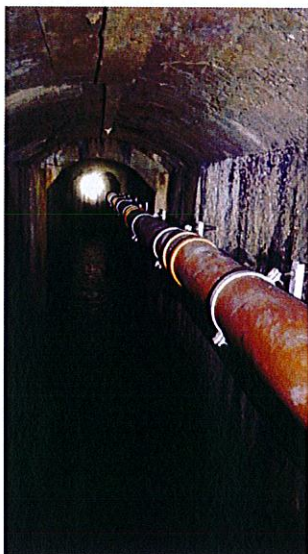
Commune	Localisation	Type de réseau	Extension / réhabilitation	Désignation travaux	Longueur Linéaire	Nombre branchements	Coût (HT)
Albi	Avenue Maréchal Foch	EU	R	Renouvellement du réseau vétuste.	238	22	170 000
Albi	Route de Montplaisir	EU	E	Création d'un réseau pour supprimer les rejets non conformes dans le milieu naturel.	137	11	75 300
Albi	Galerie du Merville	EU	E	Création d'un réseau séparatif d'eaux usées fixé en encorbellement sur la voute du ruisseau du Merville. Suppression des rejets d'eaux usées dans le milieu naturel.	16	2	76 300
Cunac	Route de Montplaisir	EU	E	Renouvellement du réseau vétuste. Réseau en polypropylène	156	6	63 000
Dénat	Hameau de Viguié	EU	R	Renouvellement du réseau et extension pour collecter les effluents vers la nouvelle station.	100	5	34 000
Lescure	Route de la barrière	EU	R	Renouvellement du réseau de collecte gravitaire et création d'un refoulement depuis le nouveau poste.	464	8	125 700
Lescure	Route de la barrière	EU	R	Remplacement du poste de refoulement pour augmenter sa capacité.			101 500
Lescure	Route de la barrière	EP	R	Remplacement du réseau pluvial situé en traversée de route et empêchant le renouvellement du réseau d'eaux usées.	27,5		15 800
Le Séquestre	Rue des Taillades	EP	E	Busage partiel du fossé pour permettre l'élargissement de la voirie.	42,5	0	17 000
Saint-Juéry	Rue des Pervenches	EU	R	Création d'un réseau séparatif d'eaux usées en polypropylène diamètre 200mm	234	23	189 200
Saint-Juéry	Rue des Pervenches	EP	E	Création d'un réseau pluvial dans l'impasse pour capter les eaux de ruissellement. Réseau en polypropylène	43	2	7 300
Saint-Juéry	Route de Montplaisir	EU	R	Création d'un réseau séparatif d'eaux usées	172	8	90 800
Marssac	ZAC de Rieumas	EU	E	Création d'un réseau de refoulement pour permettre le futur raccordement de la ZAC.	597	0	102 700

Tableau 24 : Travaux 2014 sur réseaux

soit 2 km de réseaux renouvelés, plus de 120 branchements repris ainsi que 2.2 km d'extension de réseau et 63 nouveaux branchements.

RETOUR SUR QUELQUES CHANTIERS PHARES DE L'ANNEE 2014

Galerie du Merville / Truel de Palaffre



Les rues Truel de Palaffre, Justin Alibert et des Pressoirs étaient jusqu'à présent desservies par un réseau unitaire qui rejoignait la galerie du ruisseau du Merville, puis le Tarn.

Préalablement à la mise en séparatif du réseau de ces rues, les travaux de mise en séparatif du réseau unitaire de la rue de Truel de Palaffre, des travaux de prolongation du réseau d'eaux usées posé en encorbellement dans les galeries du Bondidou et du Merville, ont eu lieu en octobre 2014.

Ainsi, 111 mètres de tuyaux en polypropylène ont été posés en encorbellement et pour cela une fosse d'accès à la galerie a été réalisée rue Truel de Palaffre



Coût des travaux : 76 328 € HT.

Travaux de la galerie du Merville- coté Rue Truel de Palaffre

Route de Montplaisir à Albi et Saint-Juéry chemin de Puech Redon à Cunac

Création d'un réseau de collecte des eaux usées pour supprimer les rejets d'eaux usées au milieu naturel avant la réfection de la voirie par le conseil général en 2015 (pvc Ø 200 mm 547ml, 16 regards de visite, 23 branchements individuels).

Montant de l'opération : EU 267 308 € HT

Amélioration de la desserte et du traitement des eaux usées du Hameau de Viguié à Dénat

Le hameau de Viguié bénéficiait jusqu'à présent d'un réseau de collecte partielle des effluents, situé en partie en propriété privée et rejoignant une fosse toutes eaux inadaptée au traitement efficace des eaux usées.

Les travaux ont consisté en un remplacement d'une partie du réseau d'eaux usées (pvc Ø 200 mm 114ml, 8 regards de visite, 5 branchements individuels) et l'installation d'une nouvelle station de traitement d'une capacité de 30 équivalents habitants.

Montant de l'opération :

Réseau de collecte 36 924,34 € HT – station de traitement 49 533.18 € HT

Suivi des activités des TPE-PME

Un accord de programmation a été signé avec l'Agence de l'eau Adour Garonne, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn, la chambre des métiers et de l'Artisanat du Tarn et Conseil National des Professionnels de l'Automobile (CNPA) en vue de reconduire un dispositif d'aides financières destiné à lutter contre la pollution dispersée issue des PME1, des TPE et de l'artisanat.

Le but de l'opération collective est donc de faire adhérer les petites entreprises à une meilleure gestion environnementale de leurs rejets et déchets, avec aides financières pour mise en conformité) la clé.

Sont concernés les restaurateurs, les garages automobiles, les pressings et les imprimeries.

L'opération vise les objectifs chiffrés suivants sur **la durée du contrat 2014 - 2017** :

- **517 plaquettes d'information** et de communication réalisées par la CCI du Tarn, le CNPA et la CMA du Tarn dans la cadre des programmes d'animation déjà engagées avec l'Agence de l'Eau
- **200 visites préalables** effectuées par le service assainissement de l'Agglomération.
- **96 diagnostics environnement** à réaliser dans les petites entreprises par CMA, CCI et CNPA puis délivrance d'arrêtés d'autorisation de déversement par l'agglomération ;
- **29 dossiers de demande d'aide aux travaux** pour équipements des petites entreprises (cf. répartition en annexe 1) réalisés par la CMA, CCI et CNPA.

LES PERSPECTIVES 2015...

2015 verra notamment :

- la poursuite de la gestion patrimoniale et cartographique des réseaux
- le lancement d'investigations préalables à l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement eaux usées et eaux pluviales à l'échelle des 17 communes
- le début de réalisation de la nouvelle station d'Albipôle à Terssac
- la mise à l'étude d'une nouvelle station de traitement à Marssac, en remplacement de l'existante
- la poursuite des mises en séparatif et réhabilitations des réseaux.